

**Pays
Val de
Loire
Nivernais**



2023



Diagnostic alimentation du Pays Val de Loire Nivernais

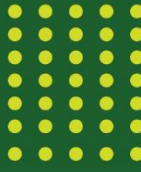
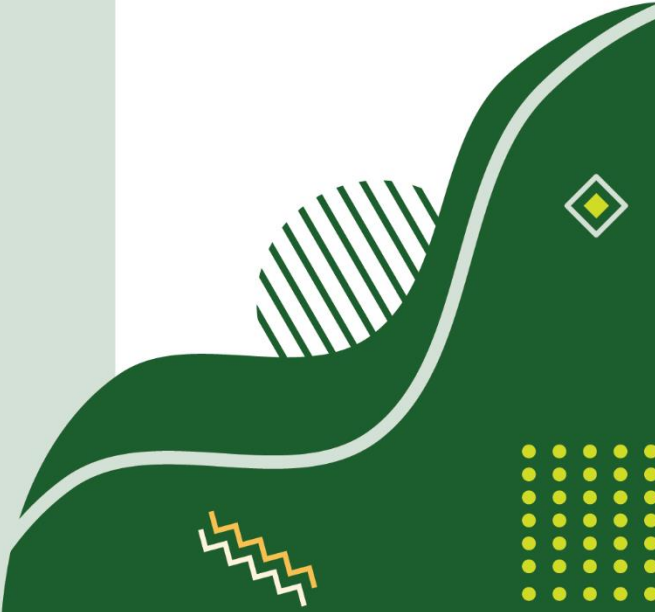


Table des matières

1. Présentation du territoire.....	5
a. Contexte géographique et climatique.....	5
i. Le Pays Val de Loire Nivernais, un territoire rural dynamique.....	5
ii. Une majorité de sols calcaires et un réseau hydrographique dense autour de la Loire 6	
iii. Biodiversité et climat.....	8
b. Contexte démographique du Pays Val de Loire Nivernais	11
i. Une population en baisse et une majorité de retraité.....	12
ii. Lien entre l'alimentation, le niveau de revenu et la santé.....	13
iii. Une mobilité plus difficile en s'éloignant de l'axe de la Loire.....	14
iv. Atouts, faiblesses, opportunités, menaces du contexte démographique du Pays 14	
c. Contexte agricole du Pays Val de Loire Nivernais.....	16
i. Portrait de la production et de la transformation agricole sur le territoire.....	16
ii. Portraits des exploitations du Pays Val de Loire Nivernais.....	21
iii. Les besoins en production du territoire pour aller vers une autonomie alimentaire 22	
iv. Atouts, faiblesses, opportunités, menaces du contexte agricole du Pays.	27
d. Contexte de la consommation alimentaire.....	29
i. Points de vente présents sur le territoire	29
ii. Habitudes de consommation de la population en France.....	31
iii. La précarité alimentaire sur le département de la Nièvre.....	32
iv. Atouts, faiblesses, opportunités, menaces du contexte de la consommation alimentaire du Pays.....	34
2. Présentation du PAT et de ses objectifs	36
a. Qu'est-ce qu'un PAT ?.....	36
b. Le Pays Val de Loire Nivernais, structure porteuse du PAT	36
c. Chronologie du PAT du Pays Val de Loire Nivernais	36
d. Les partenaires du PAT.....	37
3. Les enjeux identifiés sur le territoire	38
a. Des habitudes alimentaires qui ne sont pas compatibles avec une bonne santé, notamment chez la population jeune.	38
b. Des structures de restauration collective qui ont du mal à atteindre les objectifs de la loi Egalim.....	38
c. Une population agricole qui vieillit et des exploitations agricoles qui peinent à se transmettre.....	39
d. Un manque de connaissance sur le foncier public propice à une activité agricole	39

e.	Une production maraichère et fruitière insuffisante pour fournir les besoins localement	39
f.	Des outils de transformations collectif peu présents sur le territoire ou à pérenniser	39
g.	Un réseau d'aide alimentaire qui profite à de plus en plus de personne et qui cherche à se fournir localement.....	40
h.	Des points de ventes de produits locaux qui n'irriguent pas complètement le territoire et une logistique locale à (re)penser.....	40
4.	Les axes de développements du PAT PVLN	40
a.	Participer à l'amélioration de la santé de la population en facilitant l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité pour tous.....	40
i.	Favoriser la formation des équipes de cuisine	40
ii.	Aider à l'approvisionnement local dans la restauration collective.....	40
iii.	Création, réhabilitation de restaurant collectif pour permettre de fournir de la cuisine locale.....	41
iv.	Soutenir et développer les points et infrastructures de vente de produits locaux	41
v.	Promouvoir les produits locaux.....	41
vi.	Développer et améliorer le circuit de l'aide alimentaire et son approvisionnement en produits frais	41
vii.	Soutenir et développer les jardins partagés et la pratique du potager chez-soi	42
b.	Sensibiliser les élu.es et les agent.es à l'alimentation comme facteur de protection de leur santé et de celle du territoire	42
i.	Sensibiliser à la thématique du foncier	42
ii.	Former les personnels encadrants à l'éducation au goût.....	42
c.	Sensibiliser les habitants, et notamment les jeunes, à l'alimentation comme facteur de protection de leur santé et de la santé du territoire.....	42
i.	Sensibilisation au lien entre santé et alimentation	42
ii.	Sensibilisation anti-gaspillage	43
iii.	Sensibilisation grand public.....	43
d.	Productions et transformations agricoles (actions InterPAT)	43
i.	Accompagner à l'installation de nouveaux projets agricoles	43
ii.	Créer et développer les outils de transformation alimentaire.....	43
iii.	Améliorer l'organisation logistique	44
	Table des figures.....	45
	Table des annexes	46
	Annexe 1 : Carte hydrographique et des bassins versants topographiques de Pays Val de Loire Nivernais	47
	Annexe 2 : Carte des types de production agricole par parcelles sur l'Agglomération de Nevers en 2021.....	48

Annexe 3 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la Communauté de Communes Sud Nivernais en 2021	49
Annexe 4 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la Communauté de Communes du Nivernais Bourbonnais en 2021.....	50
Annexe 5 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la Communauté de Communes Les Bertranges en 2021.....	51
Annexe 6 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la Communauté de Communes Cœur de Loire en 2021	52
Annexe 7 : Carte des outils de transformations déclarés à la Chambre d’Agriculture 58 en 2022.....	53
Annexe 8 : Carte des distributeurs alimentaires présents sur le Pays Val de Loire Nivernais en 2022.....	54
Annexe 9 : Carte des marchés et des AMAPs des communes du Pays Val de Loire Nivernais en 2022.....	55
Annexe 10 : Tableaux des partenaires du PAT du Pays Val de Loire Nivernais.....	56

1. Présentation du territoire

a. Contexte géographique et climatique

i. Le Pays Val de Loire Nivernais, un territoire rural dynamique.

A l'Ouest de la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le département de la Nièvre, le Pays Val de Loire Nivernais est un l'un des 2 grands espaces géographiques du Département et fédère 5 communautés de communes et une agglomération (110 communes) pour un bassin de vie de 145 265 habitants (INSEE 2023) sur un espace de 2420,85 km².

Au carrefour de 4 régions, le Pays est connecté à l'Ouest à la région Centre, au Sud à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et au Nord à la région parisienne dont le desserrement impacte le bassin de vie de Cosne-Cours-sur-Loire. Traversé du Nord au sud par l'axe ferroviaire, Paris/Clermont-Ferrand, le territoire possède une situation géographique stratégique qui facilite les liaisons avec la région parisienne.

Ainsi, le positionnement excentré du territoire justifie un développement naturel plutôt orienté sur un axe Nord/ Sud ligérien fortement influencé par la proximité des régions Auvergne, Centre Val de Loire et Ile de France.

Quatre des grandes aires d'influence du département : Nevers et Cosne-Cours-sur-Loire ainsi que Decize et La Charité-sur-Loire dans une moindre mesure sont présentes sur le territoire du Pays Val de Loire Nivernais qui concentre 70% des emplois de la population nivernaise et l'essentiel des activités économiques de la Nièvre (74% des emplois et 2/3 des PME).

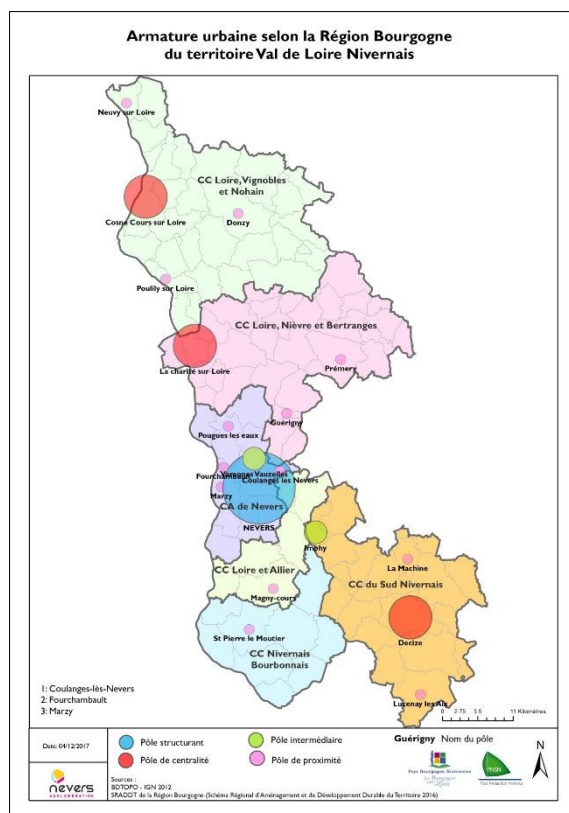
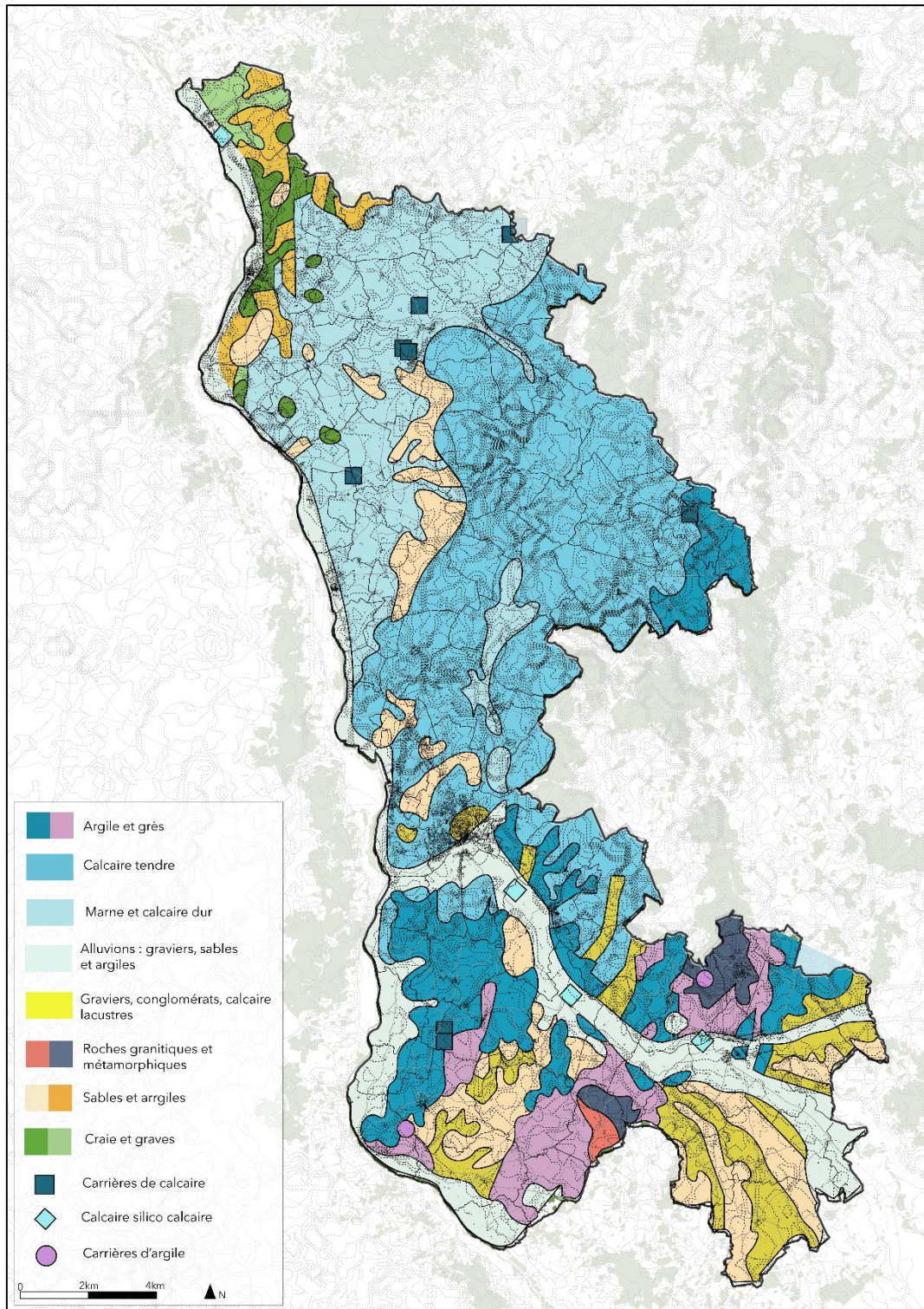


Figure 1 : Carte des Intercommunalités et pôles d'attractivité Pays Val de Loire Nivernais

ii. Une majorité de sols calcaires et un réseau hydrographique dense autour de la Loire



Selon l'atlas des paysages de la Nièvre paru en 2011, la majorité des sols du Pays Val de Loire Nivernais sont des sols calcaires. Ils sont à certains endroits, après Donzy et au-dessus de Nevers en s'approchant des Amognes, lessivés, acides et hydromorphes rendant les cultures difficiles. Près de la Loire en revanche, les sols sont sablo-argileux puis en s'éloignant marneux-argileux.

Le Pays Val de Loire Nivernais est traversé de part en part, sur un axe Sud-Nord, par la Loire ainsi que par l'Allier dans sa limite Sud, sur un axe Est-Ouest. Le cours d'eau éponyme du département passe aussi dans le Pays, il est en partie enterré en s'approchant de Nevers où il se jette dans la Loire.

Du fait de sa composition géologique, de nombreux cours d'eau irriguent toute la partie Sud jusqu'à Nevers et se raréfient drastiquement dans la partie Nord sur les plateaux calcaires.

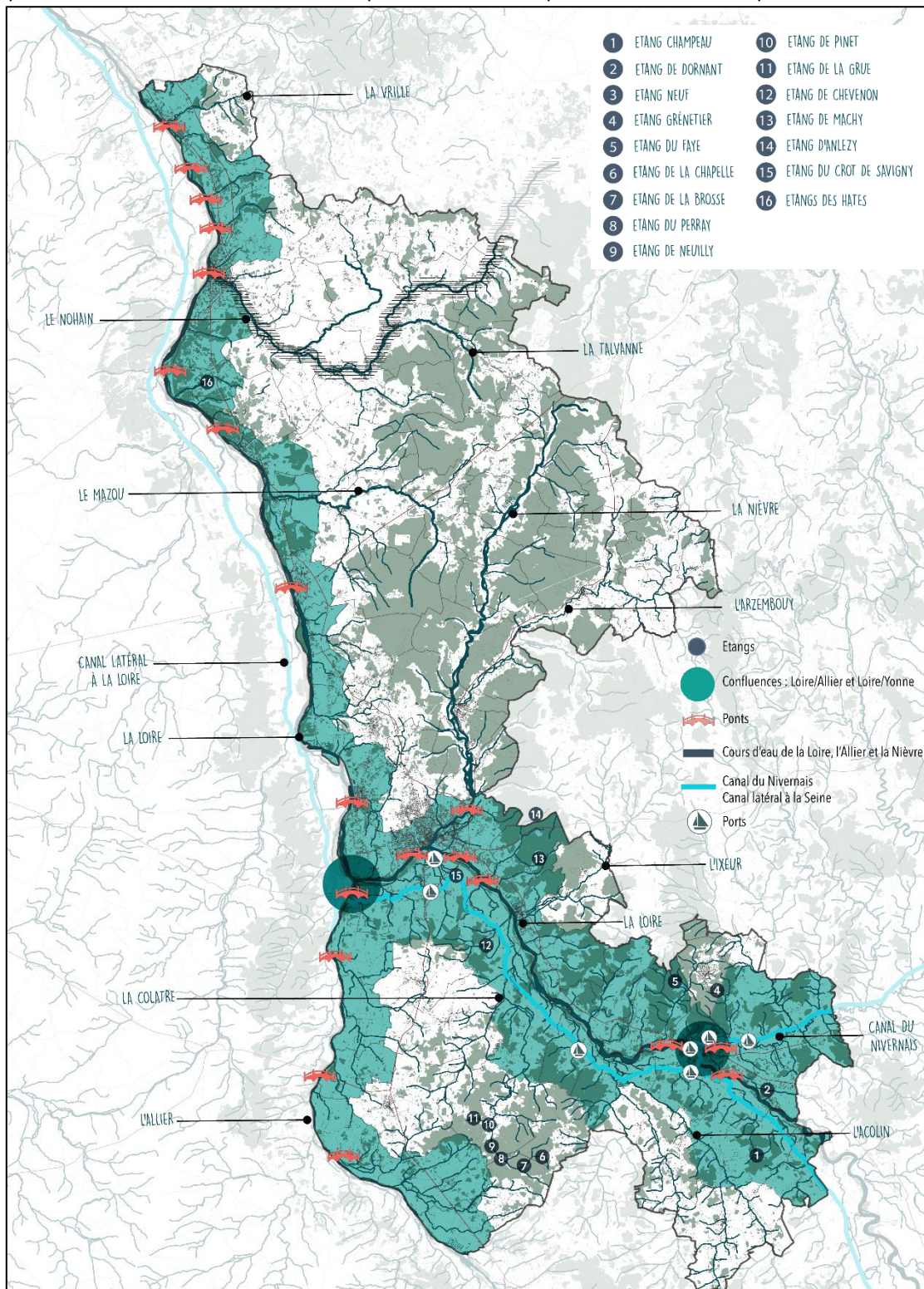


Figure 3 : Réseau hydrographique sur le territoire (Géoportail, Atlas des paysages du Nivernais, Atopia)

iii. Biodiversité et climat

1. Zones de protection

Arrêtés Préfectoraux de Protection de la Biodiversité (APPB) :

- APPB « île aux Sternes » sur 9,4 hectares principalement sur la commune de Nevers.
- APPB « la Frayère d'Alose en Loire » sur 2500m du cours de la Loire sur la commune de Saint-Léger-des-Vignes

Réserves Naturelles Nationale (RNN) et Régionale (RNR) :

- RNN du Val de Loire : 1454 hectares qui suivent le cours de la Loire et présentent une mosaïque de milieux naturels qui abritent près de 620 espèces de végétaux et plus de 220 espèces d'oiseaux.
- RNR Mardelles de Prémery : 252 hectares de milieu humide forestier
- RNR Loire Bourguignonne : 740 hectares le long de la Loire avec une diversité de milieu naturel propice à l'accueil d'une faune et d'une flore remarquables.

Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

- 9 ENS dans le périmètre du SCoT du Grand Nevers pour 348 hectares.
- 1 ENS dans le périmètre du SCoT de Cœur de Loire pour 150 hectares

Réseau Natura 2000, Zones de Protection Spéciale (oiseaux) et Zones Spéciales de Conservation (habitat) :

- 6 ZPS
- 11 ZSC

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

- 263 type 1 (petites surfaces d'intérêt biologique remarquable)
- 22 type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes)

2. Espèces protégées

Selon les diagnostics et les rapports de l'état initial de l'environnement des deux SCOT du territoire, la base de données Sigogne répertorie 2 248 espèces observées sur le territoire, dont 1 875 plantes (83 %), 8 champignons, 231 invertébrés, 67 mammifères, 27 amphibiens, 24 poissons et 16 reptiles. Parmi toute cette faune et flore, de nombreux spécimens sont protégés et inscrit sur les listes nationale et/ ou régionale des espèces en danger.

Le territoire compte notamment plusieurs espèces qui font l'objet d'un Plan National d'Action : le Balbuzard Pêcheur, le Milan Royal, les Chiroptères et la Loutre d'Europe.

3. Impacts du changement climatique (extrait des diagnostics des PCAET du territoire)

L'évolution du climat de TREIGNY – NEVERS – MOULINS (données modélisées 30 dernières années – 30 prochaines années)

Vue d'ensemble (données grille Agri4Cast de NEVERS) :

- Recul des précipitations annuelles (-9%)
- Recul marqué au printemps et en été (-19% et -15%)
- Augmentation de la température moyenne annuelle : +1,5 °C. (0,5 degrés par décennie) – rappel sur les 30 dernières années l'écart entre l'année la plus chaude et la moyenne est de 1,1 °C.
- Multiplication des vagues de chaleur (10 jours consécutifs à plus de 25°C.)

- Augmentation des périodes de sécheresses (10 jours consécutifs sans plus)
- Réduction de 30% du nombre de jours de gel par an
- Augmentation de 75% du nombre de jours chauds sur l'année
- CONCLUSION : il s'agit d'un nouveau climat (et pas seulement une évolution de l'actuel)

Analyse agro-climatique / cultures annuelles à cycle hivernales (notamment céréales à paille – colza)

- Forte dégradation du confort thermique – doublement du nombre de jours chauds sur la période mai – juin.
- Dégradation du confort hydrique de mai à juin : de -30 % à TREIGNY à -100% à NEVERS
- Conclusion :
 - Avancée des stades phénologiques
 - Dégradation des conditions de fin de cycle
 - Recul des rendements (échouage et manque d'eau) – très marqué dans les sols à faible réserve utile (<100 mm)

Analyse agro-climatique / cultures annuelles à cycle estival (notamment maïs grain et maïs ensilage, sorgho)

- Recul des températures froides de printemps
- Forte dégradation du confort thermique : + 30% de jours très chaud (>32°C.) à TREIGNY, triplement à MOULINS.
- Dégradation du confort hydrique de mai à juin : de -30 % à TREIGNY à -50% à NEVERS et MOULINS
- Conclusion :
 - Avancée des stades phénologiques
 - Dégradation des conditions climatiques à partir du milieu du cycle
 - Recul des rendements (très marqué pour les conduites en sec) et augmentation des besoins en eau
 - Opportunités : semis plus précoces (sous réserve d'accessibilité des parcelles)

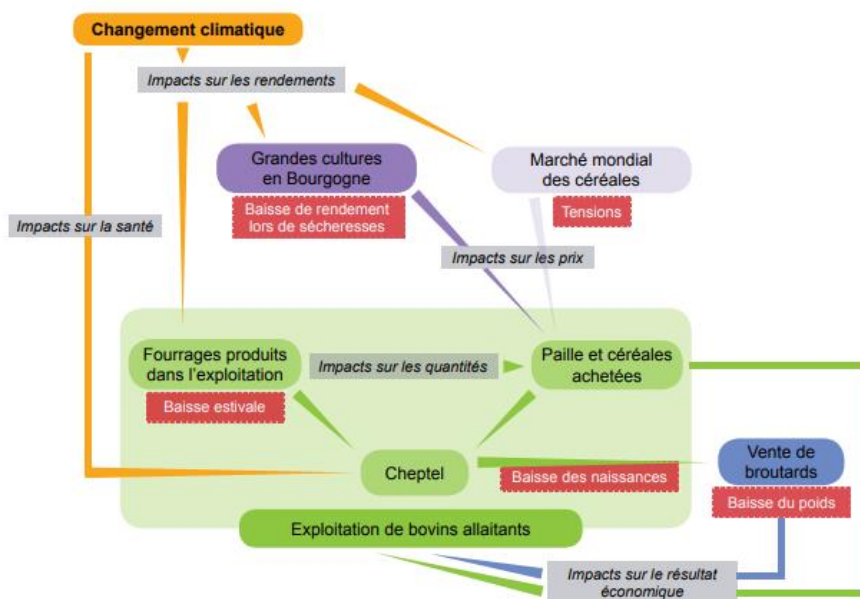
Analyse agro-climatique / prairies

- Recul des températures froides de printemps et de fin d'automne
- Forte dégradation du confort thermique (notamment fin de printemps et été)
- Dégradation du confort hydrique annuelle de -60% (TREIGNY) à -75% (NEVERS et MOULINS)
- Conclusion :
 - Décalage des périodes de pousse de l'herbe :
 - Augmentation au printemps et automne
 - Nette recul en été
 - Avancée des dates de mise à l'herbe et récolte (entre 1 et 2 semaines)
 - Recul des rendements (déficit hydrique)

Analyse agro-climatique / animaux

- Nette dégradation du confort thermique fin de printemps et été (rappel : plage de confort des ruminants -15 à +15°C.)
- Recul de la disponibilité en fourrage annuelle

- Nette recul de la disponibilité estivale (pâture)



Synthèse des impacts et stratégie d'adaptation proposée

Le changement climatique peut avoir des incidences directes (animaux et fourrages) ou indirectes (arrivée de nouvelles maladies traditionnellement méridionales). Certaines incidences ont déjà été observées : on parle d'impacts observés. D'autres sont pressenties « à dire d'experts » ou à partir de modélisation : les impacts pressentis. Dans tous les cas, l'incertitude demeure quant à l'arrivée des phénomènes, la fréquence de leur occurrence et la force des impacts.

Les milieux forestiers sont particulièrement sensibles aux effets du réchauffement climatique car ils évoluent lentement. C'est un milieu vulnérable à l'augmentation des épisodes de sécheresse pour les raisons suivantes :

- Diminution de l'accroissement naturel des arbres, même si la chênaie résiste plutôt mieux à des conditions plus chaudes et sèches.
- Apparition du risque « incendie », jusqu'ici peu présent localement, libérant d'importants volumes de carbone et impliquant une diminution du rôle protecteur des forêts de pente
- Attaques de parasites amenées à être plus fréquentes
- A long terme une évolution des milieux forestiers vers un développement des essences feuillues au détriment des résineux déjà rares localement, ce qui diminue la valeur économique de la forêt telle qu'elle est valorisée aujourd'hui

Les évènements exceptionnels tels que tempêtes ou précipitations extrêmes ne font pas l'objet de prévisions fines, même si la communauté scientifique s'accorde à dire que leur occurrence est amenée à augmenter.

Au niveau de l'élevage :

Les impacts attendus

- Impacts sur les ressources alimentaires
 - Déficits hydriques et thermiques impliquant des déficits de fourrages plus fréquents,

- Décalage des stades de développement des prairies (mise à l'herbe, fenaisons, etc.).
- Impacts sur la santé animale
 - Des surmortalités chez les jeunes animaux pourraient être enregistrées
 - Problèmes de « coups de soleil »
 - Recrudescence des pneumopathies
 - Possible évolution du parasitisme
 - Possible remontée de maladies à vecteurs exotiques
- Impacts sur la fécondité
 - Des incertitudes demeurent quant aux impacts du changement climatique sur la fécondité des troupeaux.
- Impacts sur le marché

Les pistes d'adaptation

- Assurer la disponibilité des ressources alimentaires par une diversification des composantes fourragères
- Améliorer la corrélation entre les besoins des troupeaux et l'offre fourragère (niveau de chargement)
- Assurer un abreuvement suffisant et de qualité des troupeaux / vagues de chaleur
- Développer davantage le stock de fourrage de sécurité
- Renforcer le niveau d'autonomie alimentaire des élevages
- Améliorer le confort thermique des animaux durant les périodes de chaleur (prairies et/ou bâtiment)
- Prévenir les risques sur la santé des animaux :
 - Adaptation des animaux et recréer/sauvegarder des espaces ombragés pour les animaux dans les prairies.
- Anticiper les conséquences économiques

Au niveau des grandes cultures

Les impacts attendus

- Plus fortes amplitudes de variations du rendement des cultures
- Climat plus chaud favorisant une pression plus importante des ravageurs et maladies
- Modification de l'organisation de travail
- Impacts sur les marchés

Les pistes d'adaptation

- Adaptation des opérations culturales (dates de semis, techniques d'implantation des cultures)
- Renforcer la fertilité des sols agricoles
- Diversifier les cultures et les variétés
- Développer les assurances-récoltes
- Changer le mode de stockage

b. Contexte démographique du Pays Val de Loire Nivernais

Le Pays Val de Loire Nivernais accueille 145 265 habitants selon les données de l'Insee pour l'année 2023, soit plus de la moitié de la population du département de la Nièvre qui en compte 207 910 en 2023.

Ce chiffre baisse tous les ans, entre 2018 et 2023 le territoire perd 0.97% de la population.

i. Une population en baisse et une majorité de retraité

1. Une population qui vieillit

En observant les tranches d'âge présentes dans la population du Pays Val de Loire Nivernais, on constate que les taux d'évolution annuels sont quasiment tous négatifs.

Le taux d'évolution de la tranche 60-74 ans est le seul positif, dans toutes les intercommunalités.

La tendance est au départ des moins de 29 ans et des populations actives (entre 30 et 59 ans) et à un vieillissement de la population.

Une explication de la perte de la population jeune peut être

qu'ils quittent le territoire pour leurs études et n'y reviennent pas pour travailler ensuite. Elle peut aussi s'expliquer par l'augmentation de la proportion de couples sans enfants. A l'échelle du Pays, ils représentent 51,5% des familles en 2019.

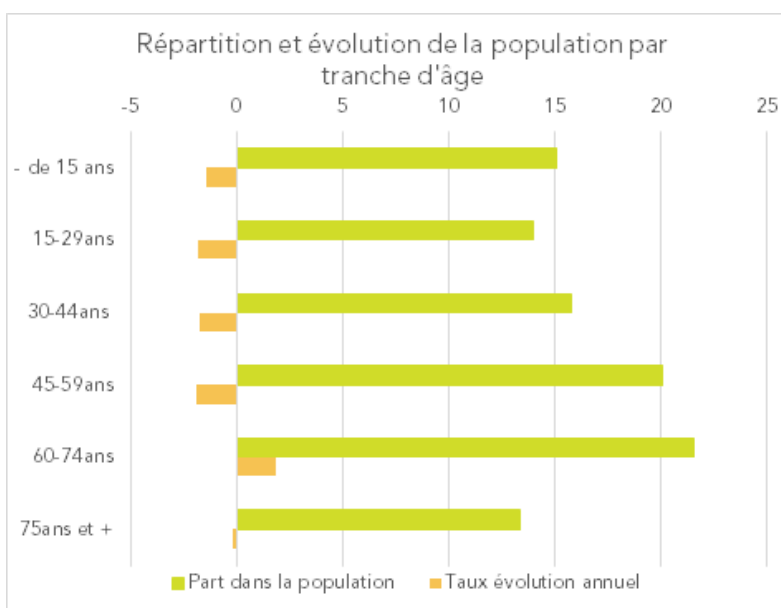


Figure 4 : Répartition et évolution de la population du Pays Val de Loire Nivernais par tranche d'âge (Sources : Insee, 2018)

2. Des actifs essentiellement employés dans les services et la fonction publique

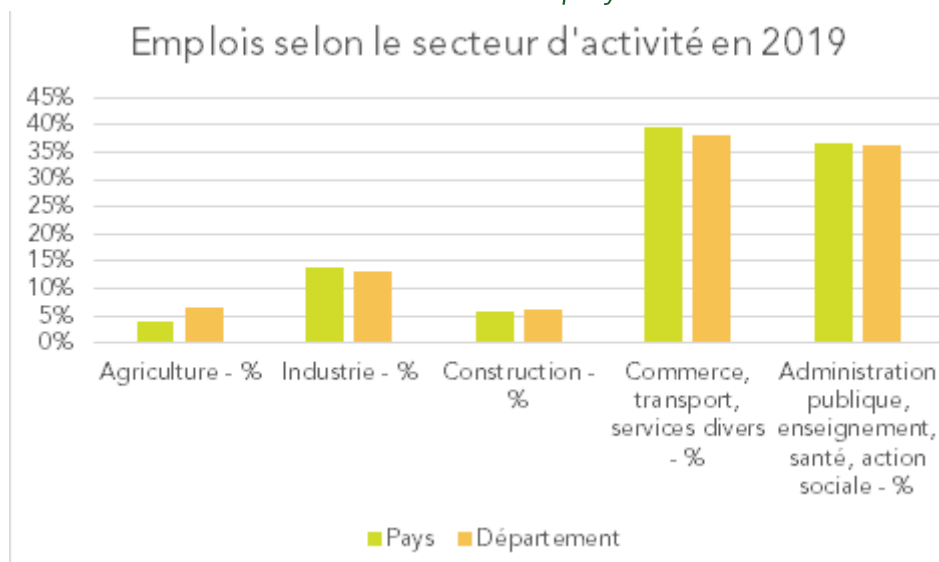


Figure 5 : Graphique de la part d'emplois selon le secteur d'activité en 2019 (Source : Insee, 2019)

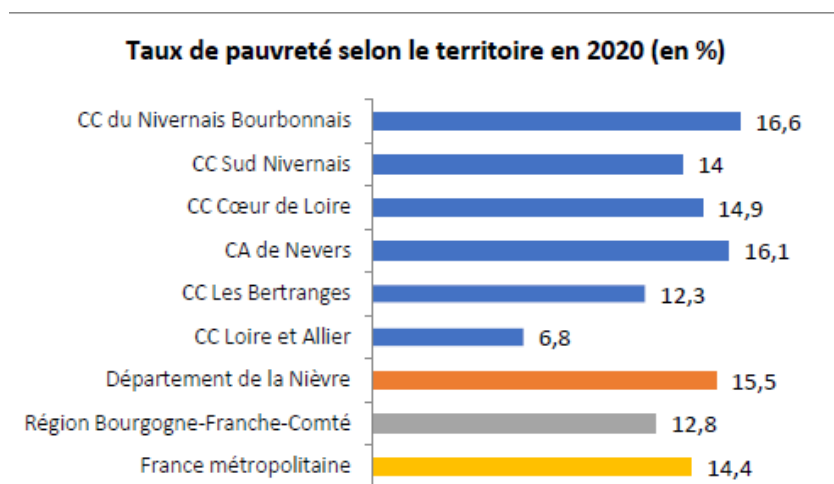
En cohérence avec la part des plus de 60 ans dans la population du Pays, il y a 37,2% de retraités sur le territoire.

On trouve ensuite les inactifs (chômeurs et étudiants) et les employés avec 15,2% chacun, puis les ouvriers (12,5%), les professions intermédiaires (11,6%), les cadres (4,6%), les artisans et chefs d'entreprise (2,7%) et enfin les agriculteurs (1%).

Les services et la fonction publique sont les deux premiers employeurs sur le Pays. On trouve ensuite l'industrie, puis la construction et enfin l'agriculture.

Le gros pôle d'attractivité du territoire est l'agglomération de Nevers qui concentre 55% des emplois. Le secteur agricole est lui le plus présent dans la communauté de communes Nivernais Bourbonnais où il représente 12,7% des emplois.

3. Un taux de pauvreté légèrement au-dessus de la moyenne nationale



Le taux de pauvreté est de 14,4% à l'échelle nationale en 2020. Sur le territoire du Pays, 4 intercommunalités ont des taux quasi similaires (CC Sud Nivernais et CC Cœur de Loire) ou plus bas (CC Les Bertranges et CC Loire et Allier) et 2 intercommunalités ont un taux plus élevé (CC Nivernais Bourbonnais et CA de Nevers).

Figure 6 : Taux de pauvreté selon le territoire en 2020 (en %). Source : Diagnostic CLS Pays Val de Loire Nivernais, 2023.

Le taux de chômage en 2020 est de 12,9 % à l'échelle du Pays, légèrement au-dessus de celui du département (12,6%).

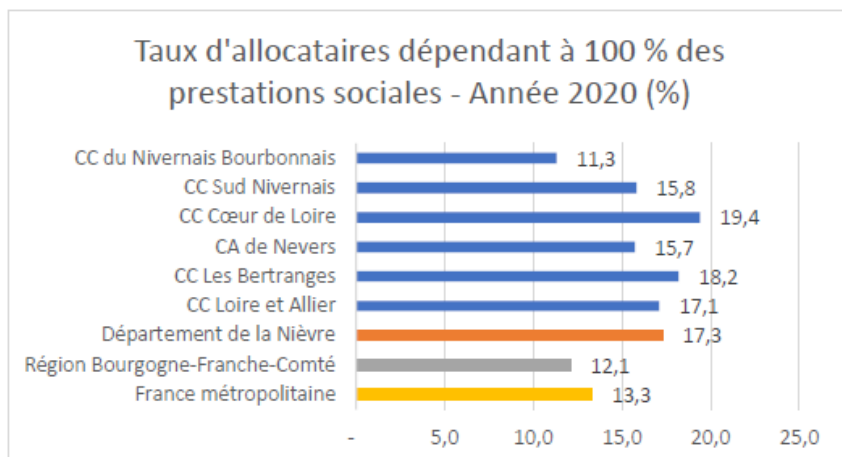
En 2020, le revenu médian le plus bas est de 20 420€ dans la CC du Nivernais Bourbonnais et le plus élevé de 23 500€ dans la CC Loire et Allier.

ii. Lien entre l'alimentation, le niveau de revenu et la santé

Le territoire du Pays Val de Loire Nivernais est en déficit de personnel médical. En 2019, suivant l'intercommunalité, entre 18,4 % et 21,5 % des habitants du territoire sont en Affection Longue Durée. Ce taux est de 18,74 % à l'échelle nationale.

De nombreuses maladies peuvent être prévenues en adoptant une alimentation saine et équilibrée et en pratiquant une activité physique régulière (les maladies cardio-vasculaires, les cancers, le diabète de type 2). L'alimentation saine et équilibrée permet de diminuer les taux de sucre, de sels et de mauvaises graisses, réduit la présence de perturbateurs endocriniens (présent dans les produits phytosanitaire mais aussi dans les conservateurs alimentaires par exemple), réduit la présence de produits cancérigènes. Elle a également un rôle sur notre santé mentale : une alimentation riche en sucres et/ ou en graisses favorise l'apparition d'anxiété ou de dépression.

Des études et des observations ont également montré une corrélation entre des revenus bas et l'augmentation des taux d'obésité et de diabète (sur le Pays Val de Loire Nivernais, entre 6,6% et 7,2% de la population reçoit un traitement pour un diabète en 2019). La Nièvre a le



26ème taux de pauvreté en France (16,1%) en 2021 sur 96 départements métropolitains.

Figure 7 : Taux d'allocataires dépendant à 100% des prestations sociales en 2020 (en %). Source : Diagnostic CLS Pays Val de Loire Nivernais, 2023.

Il existe sur le territoire du Pays des structures et des réseaux qui mettent en œuvre des programmes de prévention auprès des jeunes, des étudiants et des personnes malades : Promotion Santé Bourgogne Franche-Comté, l'Agence Régionale de Santé et le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé, Maison des Adolescents 58, RÉPPOP-BFC, entre autres.

iii. Une mobilité plus difficile en s'éloignant de l'axe de la Loire

Avec le vieillissement vient la difficulté à se déplacer et parfois l'impossibilité de conduire. En ajoutant les caractéristiques d'un territoire rural ultra dépendant à la voiture pour toutes les tâches quotidiennes dont les courses, les personnes âgées font face à une problématique d'accès aux services en autonomie. Des solutions sont à imaginer : il existe déjà la mise en place de marché de producteurs dans les centre-bourgs des communes, le portage de repas à domicile par exemple. Certains organismes d'aide à domicile proposent des prestations pour amener les personnes faire leurs courses en les conduisant mais cela reste à démocratiser et à développer en fonction des besoins exprimés.

Ces difficultés d'accès touchent aussi les populations les moins aisées qui ne possèdent pas de voiture ou le permis. Quand celles-ci habitent en ville, les différents commerces sont plus accessibles grâce aux transports en commun ou à la proximité avec leurs habitations. En revanche, dès que la population ou les commerces s'éloignent du périmètre des principales villes du territoire, il est beaucoup plus difficile de se déplacer sans la voiture que ce soit pour faire ses courses, trouver du travail, avoir accès à des professionnels de santé ou à la culture.

iv. Atouts, faiblesses, opportunités, menaces du contexte démographique du Pays

Atouts	Faiblesse
Réseau d'acteurs en place pour la sensibilisation de la population à une alimentation saine et durable.	Taux de pauvreté relativement élevé
Beaucoup de formations présentes sur le territoire	Le pouvoir d'achat d'une partie des habitants est faible
Vente-directe présente sur le territoire	Augmentation de la fréquentation de l'aide alimentaire
	Les personnes âgées sont plus nombreuses et souvent moins mobiles

Opportunités	Menaces
Maintenir les jeunes sur le territoire Les structures publiques se sont emparées de la thématique de l'alimentation S'appuyer sur la Restauration Hors Domicile et notamment la restauration scolaire pour sensibiliser les jeunes.	Poursuite de la baisse de pouvoir d'achat Poursuite du vieillissement démographique

Enjeux transversaux :

L'attractivité du territoire : créer un environnement qui correspond aux besoins de la jeune génération pour qu'ils restent sur le territoire et qui améliore la qualité de vie de toute la population. Mettre en avant les atouts et les potentiels du territoire, les sensibiliser en les impliquant dans les projets.

La mobilité : Les enjeux sont partagés avec ceux de l'accès à la santé. Un plan de mobilité (transports en commun, véhicules partagés, covoiturage, transport à la demande, voie sécurisée pour les mobilités douces par exemple) est une solution pour favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et durable dans les milieux les plus ruraux, en complémentarité avec l'implantation de structures de distribution sur tout le territoire.

c. Contexte agricole du Pays Val de Loire Nivernais

i. Portrait de la production et de la transformation agricole sur le territoire

1. L'élevage, la céréaliculture et les oléo-protéagineux majoritaire sur le territoire du Pays

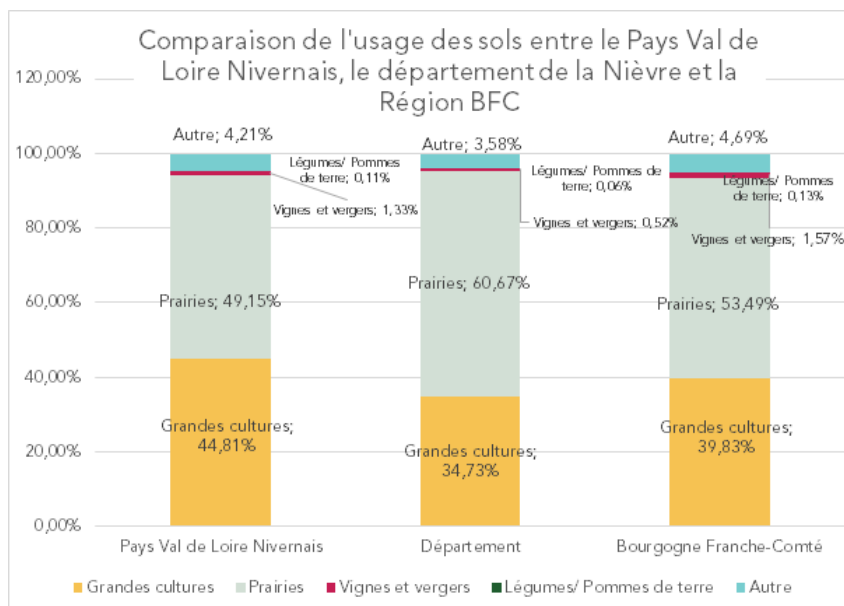


Figure 8 : Comparaison de l'usage des sols entre le Pays Val de Loire Nivernais, le Département de la Nièvre et la Région BFC (Sources : Recensement Agricole 2020, Agreste)

marachage (0.11%) et la vigne et les fruitiers (1.33%).

Le territoire du Pays a une SAU totale en 2020 de 135 577 ha soit 53% de la surface totale du territoire. (Dont ~ 10% en agriculture bio). A l'échelle du Pays Val de Loire Nivernais, cette surface se partage entre les espaces utilisés en prairie majoritairement situés dans le sud du territoire et les espaces utilisés en grandes cultures majoritairement situés dans le Nord du territoire. Une très faible partie de la surface est utilisée pour du

Les cultures majoritaires sur le Pays Val de Loire Nivernais sont donc la céréaliculture, l'élevage bovin (polyculture-élevage, bovin viande) et la viticulture. On trouve peu de maraichers et ils se trouvent essentiellement autour de l'agglomération de Nevers. Les vignobles se trouvent principalement dans la Communauté de communes Cœur de Loire autour de Pouilly et de Cosne-Cours-sur-Loire, on en trouve aussi autour de La Charité-sur-Loire dans la Communauté de communes les Bertranges mais aussi à Garchizy dans l'Agglomération de Nevers et à Livry dans la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais.

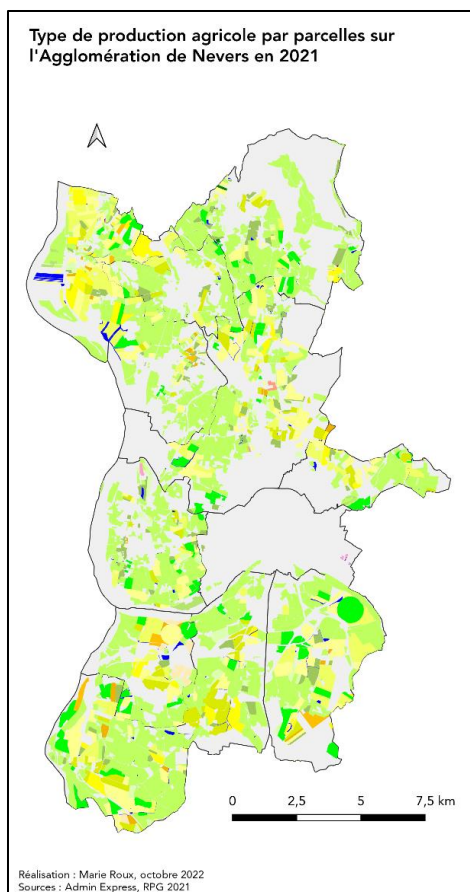


Figure 9 : Carte des types de production agricole par parcelles sur l'Agglomération de Nevers en 2021

En regardant plus précisément sur le territoire, dans l'Agglomération de Nevers (Cf. Figure 9), les prairies, les céréales et les protéo-oléagineux prennent la majorité de l'espace agricole. Quelques parcelles de maraichage sont présentes à l'Est de Nevers, au Sud de Varennes-Vauzelles et au Nord de Marzy. Dans la communauté de communes Loire et Allier, la majorité des parcelles sont également occupées par des prairies, des céréales et des oléo-protéagineux. On trouve quelques parcelles au Sud de Sauvigny-les-Bois.

Dans la communauté de communes Sud Nivernais (Cf. Figure 10), on retrouve les productions de céréales et oléo-protéagineux ainsi que les prairies et cultures de fourrage pour l'élevage. Aucune parcelle de maraichage n'est présente, en revanche, une parcelle de culture de fruit à coques sur la commune de Lucenay-les Aix.

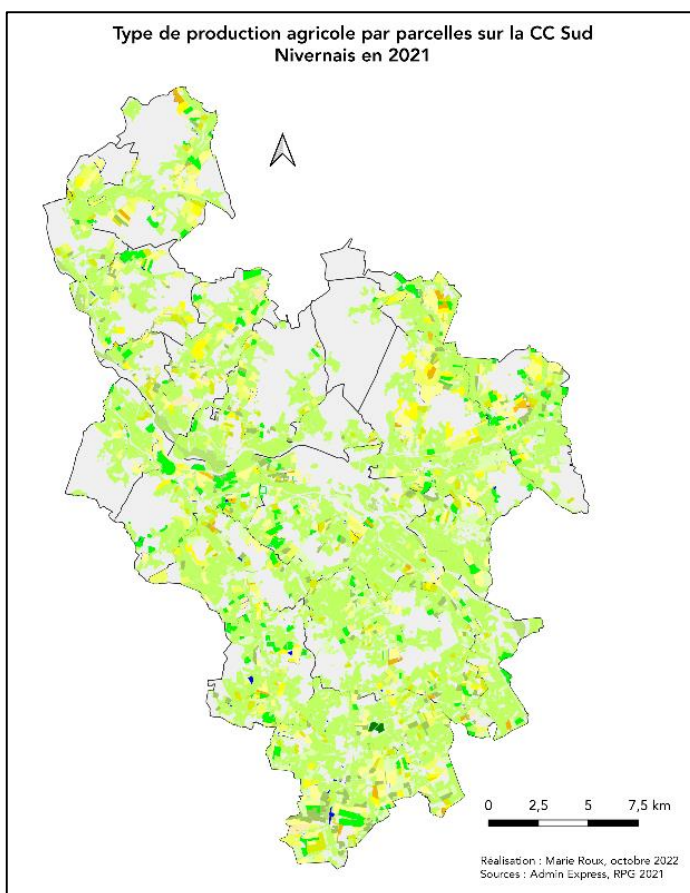
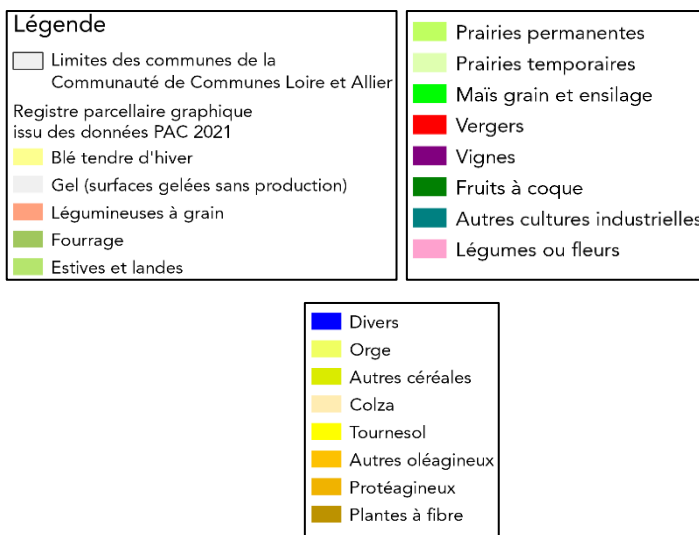


Figure 10 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la CC Sud Nivernais en 2021

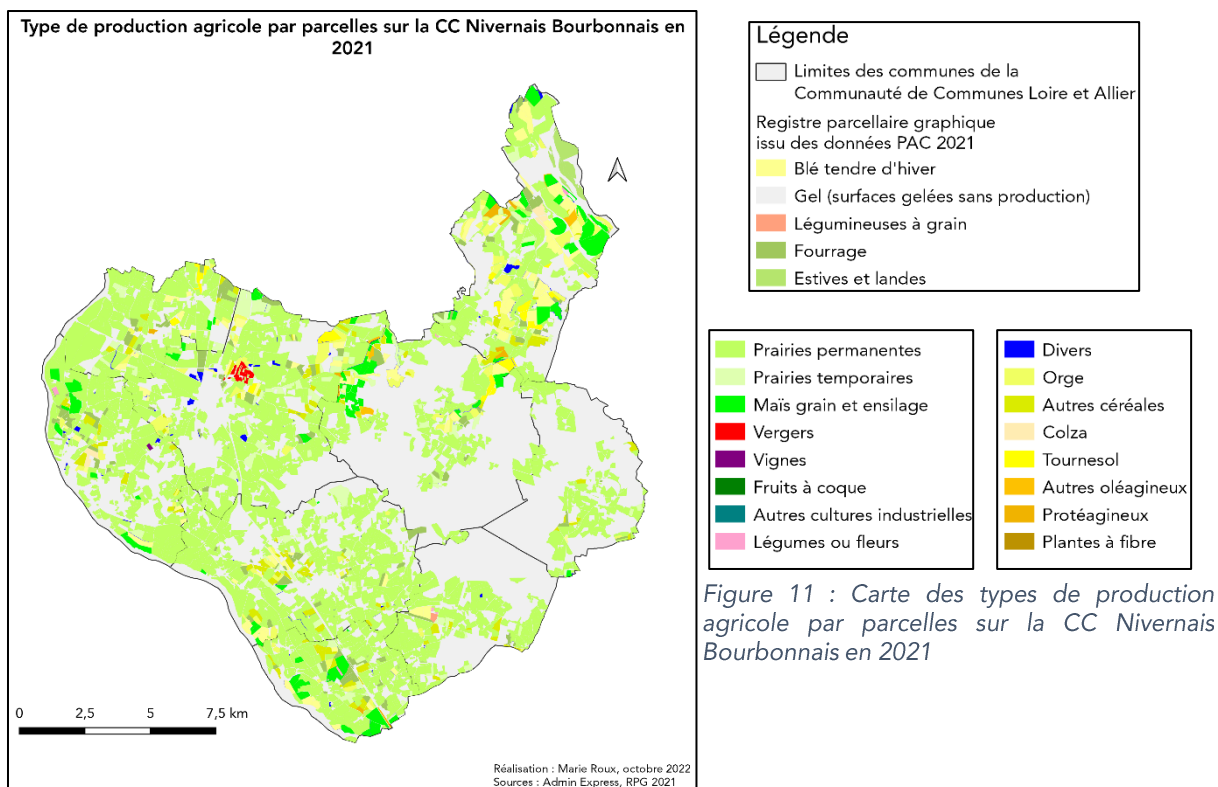


Figure 11 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la CC Nivernais Bourbonnais en 2021

Sur la communauté de communes Nivernais Bourbonnais (Cf. Figure 11), la majorité des parcelles sont utilisées en prairies. Une petite poche de parcelles de vergers est présente dans le Nord du territoire, elle correspond à une production de petits fruits. Par ailleurs, quelques micro-parcelles de maraîchage sont disséminées sur tout le territoire.

La communauté de communes Les Bertranges (Cf. Figure 12) est occupée en grande partie par la forêt des Bertranges. La surface agricole utile est principalement composée de parcelles cultivées en céréaliculture ou en prairie.

Une parcelle de maraîchage est présente sur la commune de Lurcy-le-Bourg.

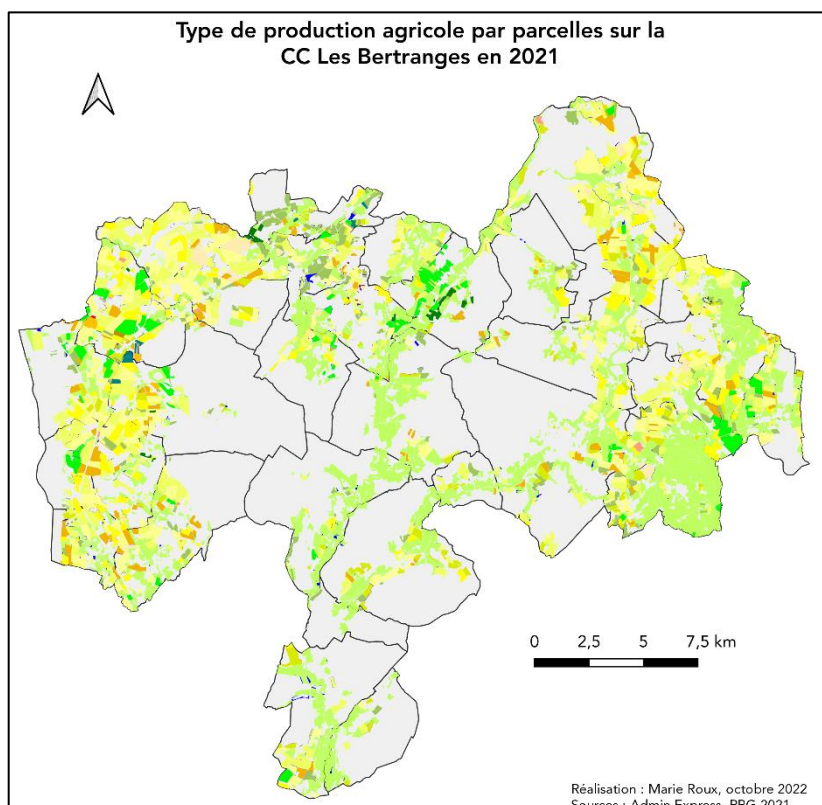


Figure 12 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la CC Les Bertranges en 2021

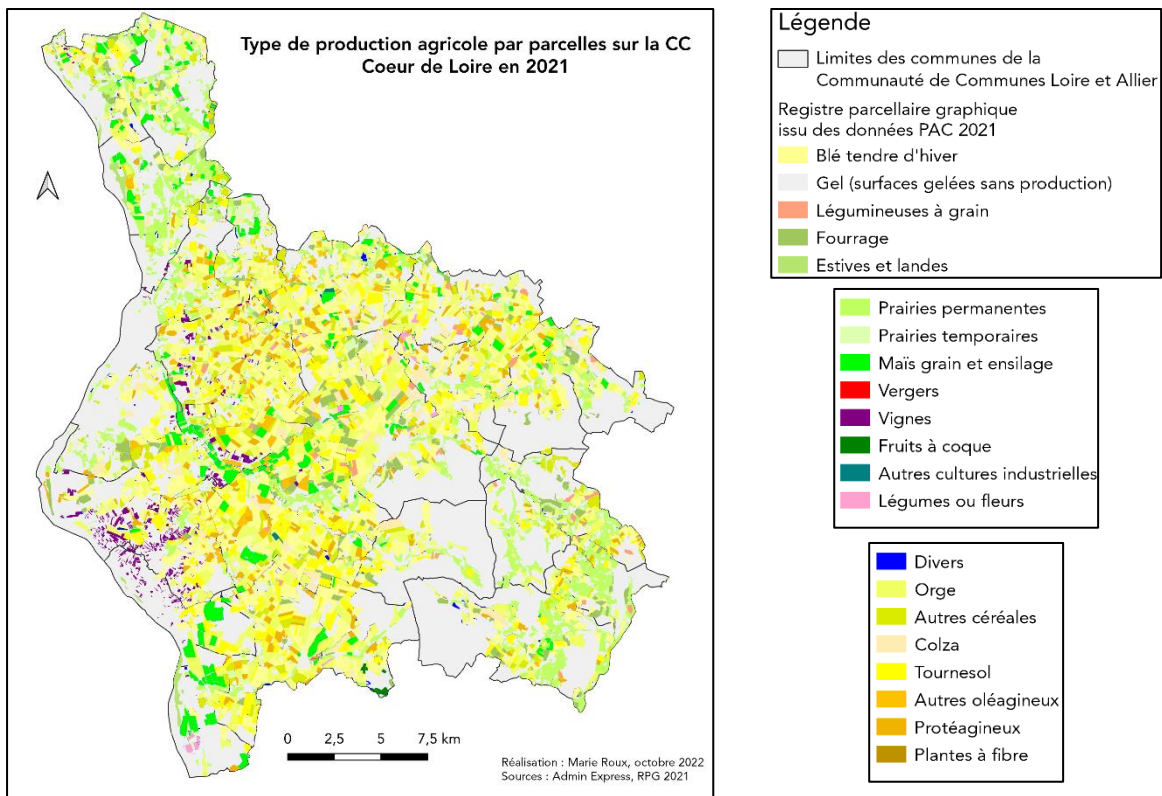
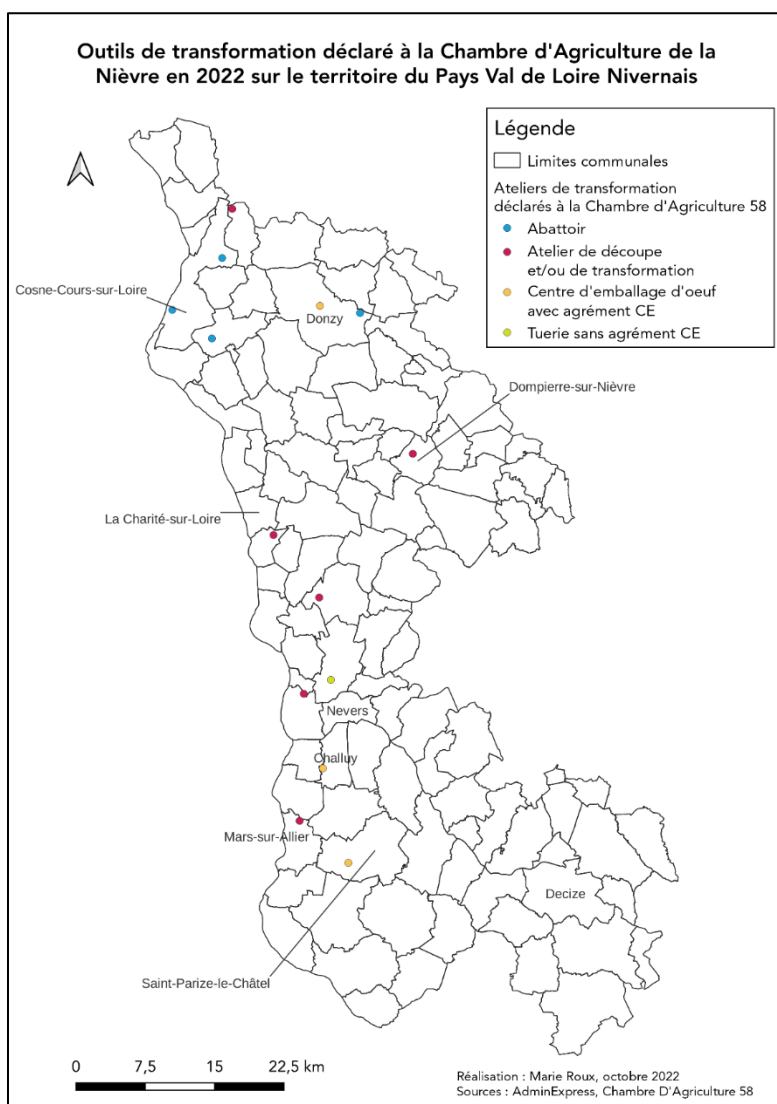


Figure 13 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la CC Cœur de Loire en 2021

Sur la communauté de communes Cœur de Loire (cf. Figure 13), la céréaliculture est majoritaire, suivie par les prairies pour l'élevage. Sa particularité est la présence d'une poche de culture de vigne sur les communes autour de Cosne-Cours-sur-Loire et de Pouilly-sur-Loire. Quelques parcelles de maraichages sont disséminées sur le territoire.

2. Des outils de transformation tournés vers la viande et une diversité de labels de qualité et d'origine



La Chambre d'Agriculture de la Nièvre compte, en 2022, sur le territoire du Pays Val de Loire Nivernais plusieurs outils de transformation déclarés (cf. Figure 14) :

- 4 centres d'emballage d'œuf CE/ CEO
- 1 abattoir multi espèces (bovins, porcs, ovins) agréé halal et AB
- 3 abattoirs de volailles CE à la ferme
- 7 ateliers de découpe et/ou transformation
- 1 tuerie et découpe à la ferme de volaille

Plusieurs outils de transformation végétale sont également présents sur le territoire mais la donnée n'est pas disponible.

Le Val de Loire compte de nombreux labels d'origine pour le vin, le fromage et la viande.

Par exemple, pour le vin on trouve l'AOC Pouilly fumée et Pouilly sur Loire, l'AOC Coteaux du Giennois, l'IGP

Figure 14 : Carte des outils de transformation déclarés à la Chambre d'agriculture 58 en 2022 sur le territoire du Pays Val de Loire Nivernais

Côte de la Charité ; pour le fromage, le Crottin de Chavignol (au Nord-Ouest de la Nièvre et autour de Cosne-Cours-sur-Loire) ; et pour la viande l'IGP Charolais de Bourgogne (sur toute la Nièvre), l'IGP Bœuf charolais du bourbonnais (dans le Sud Nièvre) et l'IGP Agneau du Bourbonnais (dans le Sud de la Nièvre).

Focus de la Bio sur le Pays Val de Loire Nivernais :

- 127 exploitations agricoles en bio
- 10 % de la SAU (6% dans le département de la Nièvre)

Les productions biologiques sont principalement des cultures de céréales et oléo-protéagineux et des prairies. Plus secondairement, on trouve de la vigne et des vergers.



ii. Portraits des exploitations du Pays Val de Loire Nivernais

Répartition de la population par catégories socio-professionnelles

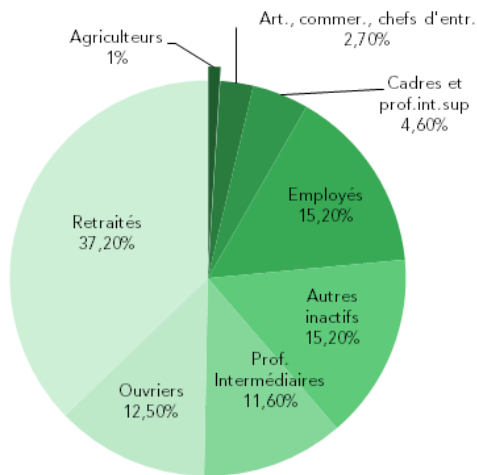


Figure 15 : Graphique de la répartition de la population du Pays Val de Loire Nivernais par catégories socio-professionnelles (Insee, 2018)

Sur le territoire du Pays, la part des agriculteurs est de 1%, une proportion similaire à celle du département de la Nièvre où elle est de 1,8%.

L'agriculture représente 4% des emplois du territoire.

1. De moins en moins d'agriculteurs et d'agricultrices

En 2019, selon l'Insee, le secteur agricole représente 2165 emplois dont 1339 sont des chefs d'exploitation en 2020 d'après le recensement agricole. Le nombre d'actifs agricoles est en baisse de 23 % depuis 2010. Cette baisse est plus importante dans la CC les Bertranges qui voit son nombre d'actifs chuter de presque 40% depuis 2010. En revanche, la CC Cœur de Loire enregistre une baisse du nombre d'actifs de seulement 10%. Cela peut s'expliquer par la présence de viticulture qui demande encore beaucoup de main d'œuvre contrairement à l'élevage où le nombre d'unité de gros bétail diminue (-29% dans la CC Les

Bertranges entre 2010 et 2020).

En 2020, l'âge moyen des chefs d'exploitation du Pays Val de Loire Nivernais est de 50,5 ans et leur âge moyen de départ à la retraite est de 63,7 ans. Par ailleurs, 26% des fermes ont un chef d'exploitation de plus de 60ans.

Sur le territoire cette situation va se traduire par le départ d'environ 50% des agriculteurs à la retraite dans les 10 prochaines années et d'environ 20% dans les 5 prochaines années.

2. Des exploitations agricoles qui changent de structuration.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 1433 à 1050. Cette réduction du nombre de ferme s'accompagne de l'augmentation de leur surface. En 2010, la surface moyenne par exploitation était de 111 hectares contre 129 hectares en 2020.

L'exploitation individuelle reste la forme juridique utilisée par environ 52% des exploitations du Pays Val de Loire Nivernais mais ce chiffre baisse depuis 2010. D'autres formes juridiques existent, notamment :

- le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) qui permet à deux à dix exploitants de s'associer sans perdre leur statut de chef d'exploitation mais en mettant en commun leurs outils de production et leur production
- l'EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) qui permet à 1 à 10 personnes physiques (exploitantes ou non exploitantes) de s'associer. Avec ce statut, le patrimoine personnel et le patrimoine agricole des associés sont séparés.

Ces deux formes juridiques représentent respectivement 9% et 21% des exploitations du Pays Val de Loire Nivernais. Leur nombre est en augmentation dans toutes les intercommunalités du territoire. Cette augmentation peut être la cause ou la conséquence de l'augmentation de la taille des fermes puisque ce sont des organisations plutôt collectives.

3. Un enjeu de transmission fort mais dont peu d'exploitation s'emparent

Un autre enjeu pour les exploitations est la transmission de l'activité. En 2020, environ 6% des exploitations du Pays Val de Loire Nivernais ont prévu leur transmission alors que 26%

des exploitations du territoire ont un chef d'exploitation de plus 60 ans. Or, une transmission d'activité se prévoit en moyenne 6 ans en amont du départ à la retraite. Certaines activités sont vendues à d'autres exploitations pour les agrandir mais il y a encore beaucoup de fermes qui ne prévoient pas de suite pour leurs activités suffisamment à l'avance.

4. Un niveau de vente en circuit court équivalent à celui de l'échelle nationale

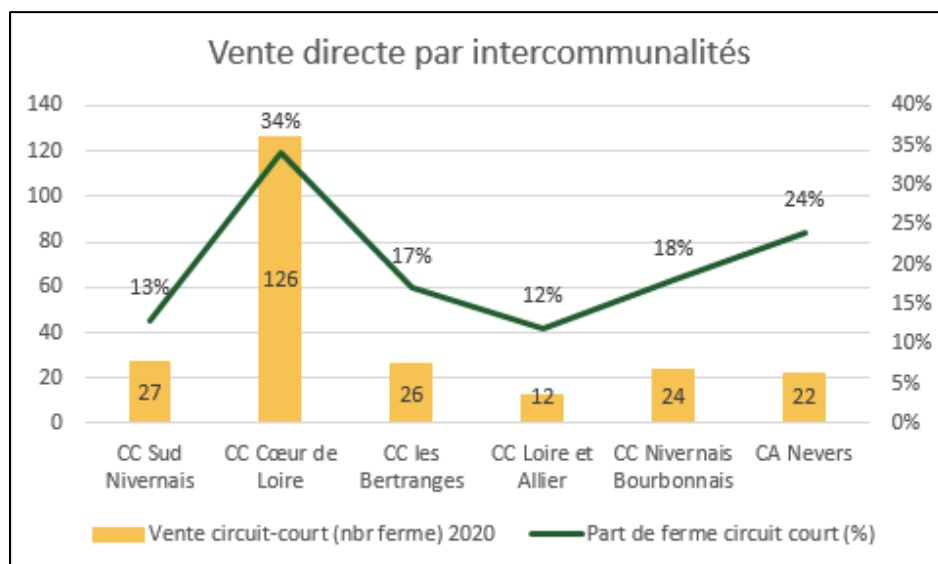


Figure 16 : Nombre et part de ferme vendant en circuit-court par intercommunalité en 2020. (Source : RA 2020)

La part de ferme qui vend en circuit-court sur le territoire du Pays est équivalente à celle au niveau national. (23%)

En regardant le détail de chaque intercommunalités, on remarque que la Communauté de Communes Cœur de Loire caracole loin devant. Cela peut s'expliquer par la présence

des nombreux vignobles sur son territoire qui commercialisent beaucoup en circuit-court.

En enlevant, la part des vignobles qui vendent en circuit-court, le taux de fermes qui vendent en circuit-court sur le territoire du Pays passe en dessous de la moyenne nationale. Il existe donc une marge d'amélioration de la vente en circuit-court par les exploitations du territoire.

	Pays	Département	Région	National
Part de fermes en circuit-court en 2020	23%	18%	24%	23,1%

iii. Les besoins en production du territoire pour aller vers une autonomie alimentaire

Les scénarios prospectifs qui suivent ont été réalisés avec l'outil PARCEL (<https://parcel-app.org/>). PARCEL est un outil co-construit par la FNAB, Terre de Liens et le bureau d'étude Basic, qui, en se basant sur les données de l'INSEE et de l'AGRESTE (RA2010), calcule, par territoire, les besoins et les retombés de la relocalisation de l'alimentation. Il peut prendre en compte différents critères (proportion de bio, de gaspillage alimentaire, réduction de la consommation de produits animal d'1/4 ou de moitié). Il est possible d'effectuer des simulations pour toute la population d'un territoire administratif (collectivité territoriale ou PNR) mais aussi pour un établissement (scolaire, entreprise, hôpital, maison de retraite, etc.), ou encore pour un groupe de personnes.

L'outil PARCEL, en s'appuyant sur des travaux de scientifiques, propose aussi des ordres de grandeurs pour mesurer l'impact des différents scénarios sur l'environnement. On retrouve notamment les impacts sur les émissions de GES, la destruction des espèces, la consommation d'eau et le coût de sa dépollution, l'empreinte au sol et la pauvreté des sols.

Globalement, le passage en agriculture biologique a des effets bénéfiques sur l'environnement comparé au mode de production traditionnel.

La végétalisation de l'alimentation, elle, a tendance à augmenter la destruction d'espèces et la consommation en eau par hectare. Elle augmente aussi la pauvreté des sols si elle n'est pas associée à l'agriculture biologique.

Scénario 1 : relocalisation de l'alimentation sans changement de régime alimentaire

Pour cette simulation, les productions alimentaires sont simplement relocalisées sans en changer les caractéristiques. La part de bio est de 5%, selon les données de Parcel. C'est le régime alimentaire actuel qui est pris en compte.

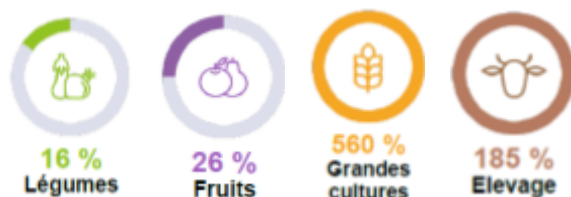
Besoins :



135 577 ha de SAU en 2020.

61 824 ha sont nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires de la population totale du Pays Val de Loire Nivernais.

Potentiel nourricier du territoire par produit :



223% des besoins alimentaires pourraient être produits sur les surfaces agricoles du territoire

Impacts sur le territoire :

2152 actifs agricoles en 2020.

Nombre d'emplois directs dans l'agriculture nécessaire : ~1730



Relocaliser la production alimentaire pour toute la population du Pays nécessiterait de mobiliser moins de la moitié de la surface agricole utile actuelle. Comme l'élevage et les grandes cultures sont surreprésentés, les emplois agricoles directs induits seraient moins importants que les actifs agricoles présents actuellement sur le territoire. En revanche, le maraîchage et l'arboriculture sont largement sous représentés dans la production actuelle et nécessiteraient d'employer quasiment 10 fois plus de personne pour nourrir toute la population du Pays.

Scénario 2 : relocalisation de l'alimentation et adoption d'un régime alimentaire avec 50% de produits d'origine animal en moins

Pour cette simulation, les productions alimentaires sont relocalisées sans en changer les caractéristiques. La part de bio est de 8%, selon les données de PARCEL. Le régime alimentaire se base sur une réduction de moitié des produits d'origine animale.

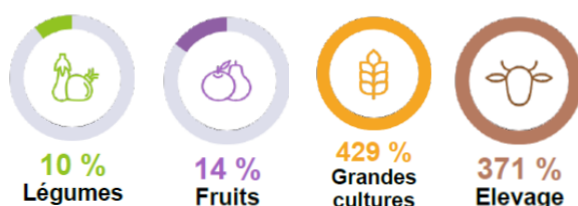


Besoins :

135 577 ha de SAU en 2020.

37 582 ha sont nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires de la population totale du Pays Val de Loire Nivernais.

Potentiel nourricier du territoire par produit :



367% des besoins alimentaires pourraient être produits sur les surfaces agricoles du territoire

Impacts sur le territoire :

2152 actifs agricoles en 2020.

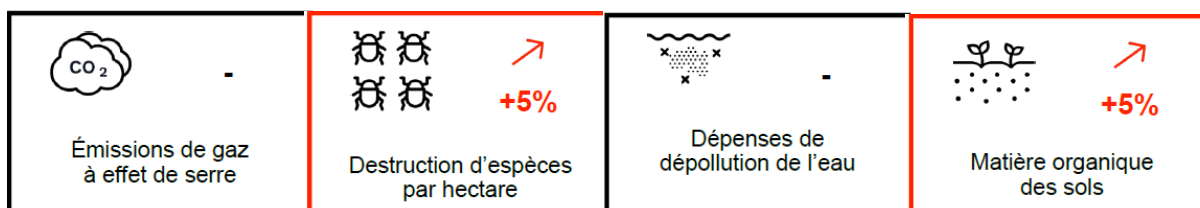
Nombre emplois directs dans l'agriculture nécessaire : ~1340



Relocaliser la production alimentaire pour toute la population du Pays, en prenant en compte une réduction de moitié de la consommation de produits d'origine animal, mobiliserait 3 fois moins de surface agricole utile. Comme l'élevage et les grandes cultures sont surreprésentés, les emplois agricoles directs induits seraient moins importants que les actifs agricoles présents actuellement sur le territoire. En regardant par type de production, le maraîchage demande 400 emplois. Pour avoir un ordre d'idée, le maraîchage représente, en 2020, ~24 exploitations sur le Pays. Au contraire, la production en grandes cultures et l'élevage voit leur nombre d'emploi diminuer. En 2020, la grande culture emploie ~362 ETP contre ~79 dans ce scénario.

Les impacts environnementaux :

Les impacts environnementaux proposés par PARCEL sont des évolutions par rapport à une alimentation sans changements de paramètre (scénario 1). Les chiffres proposés concernent l'impact par hectare.



En végétalisant notre alimentation sans changer de mode de culture, il n'y a pas d'impact sur les dépenses pour dépolluer l'eau ou les émissions de GES. En revanche, cela a un impact négatif sur la biodiversité et les sols puisque les surfaces en prairies destinées à l'élevage diminuent laissant place à des champs cultivés moins riches en biodiversité.

Scénario 3 : relocalisation de l'alimentation avec conversion à 100% en agriculture biologique et sans changement de régime

Pour cette simulation, les productions alimentaires sont relocalisées et converties à l'agriculture biologique. C'est le régime alimentaire actuel qui est pris en compte.

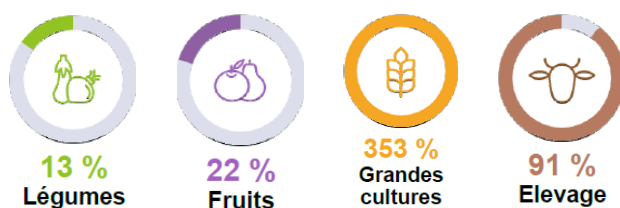


Besoins :

135 577 ha de SAU en 2020.

121 344 ha sont nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires de la population totale du Pays Val de Loire Nivernais.

Potentiel nourricier du territoire par produit :

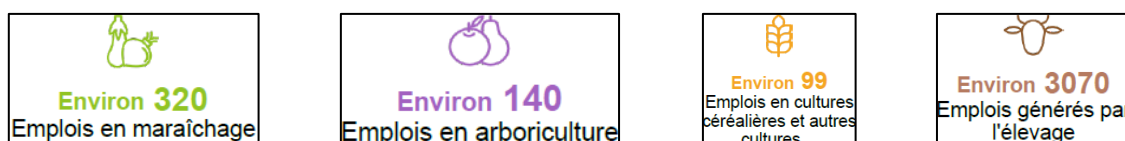


114% des besoins alimentaires pourraient être produits sur les surfaces agricoles du territoire

Impacts sur le territoire :

2152 actifs agricoles en 2020.

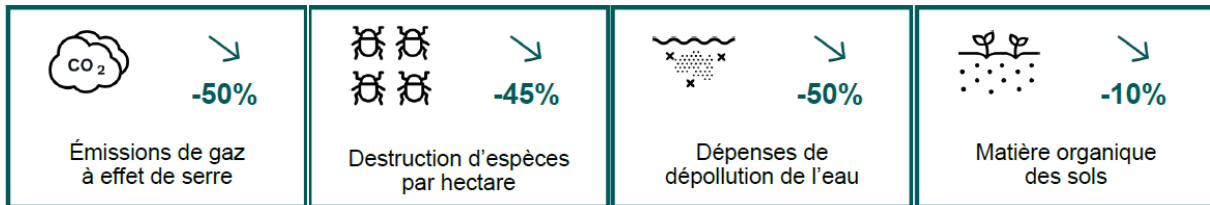
Nombre emplois directs dans l'agriculture nécessaire : ~3620



Relocaliser la production alimentaire pour toute la population du Pays, en généralisant la pratique de l'agriculture biologique, demanderait légèrement moins de surface agricole et en revanche, demanderait beaucoup de main d'œuvre. Cela est dû à la réduction des actions chimiques, souvent remplacées par des actions mécaniques et manuelles. L'élevage serait le principal employeur agricole, très loin devant les autres productions et occuperait la majorité de la surface agricole.

Les impacts environnementaux :

Passer complètement à l'agriculture biologique permet de diminuer les impacts sur la biodiversité et la qualité des sols, la pollution de l'eau et les émissions de GES.



Scénario 4 : conversion à 100% en agriculture biologique et adoption d'un régime alimentaire avec 50% de produits d'origine animale en moins

Pour cette simulation, les productions alimentaires sont relocalisées et converties à l'agriculture biologique. Le régime alimentaire se base sur une réduction de moitié de produits d'origine animale.

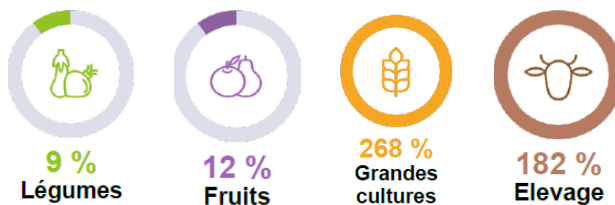


Besoins :

135 577 ha de SAU en 2020.

70 540 ha sont nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires de la population totale du Pays Val de Loire Nivernais.

Potentiel nourricier du territoire par produit :



195% des besoins alimentaires pourraient être produits sur les surfaces agricoles du territoire

Impacts sur le territoire :

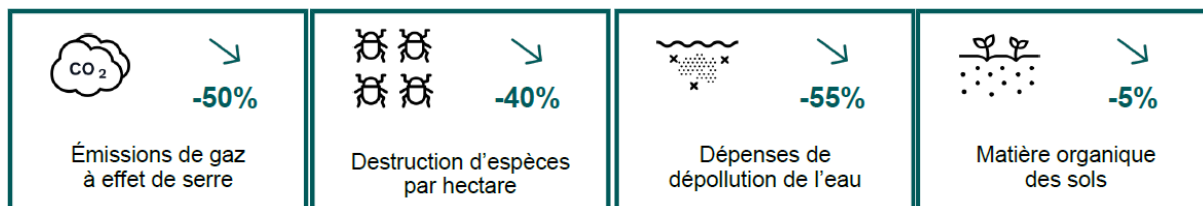
2152 actifs agricoles en 2020.

Nombre emplois directs dans l'agriculture nécessaire : ~2380



Relocaliser la production alimentaire pour toute la population du Pays, en généralisant la pratique de l'agriculture biologique et en prenant en compte une réduction de moitié de la consommation de produits d'origine animale, demanderait presque deux fois moins de surface agricole. Avec ce scénario, le nombre d'emplois agricole varierait peu par rapport au chiffre de 2020.

Les impacts environnementaux :



Comme évoqué dans le scénario précédent, passer complètement à l'agriculture biologique permet de diminuer les impacts sur la biodiversité et la qualité des sols, la pollution de l'eau et les émissions de GES. En rajoutant la végétalisation de l'alimentation, il y a un peu plus de destruction des sols et de biodiversité et moins de dépense pour dépolluer l'eau à terme.

iv. Atouts, faiblesses, opportunités, menaces du contexte agricole du Pays.

Atouts	Faiblesse
<p>Une consommation moyenne d'eau par les animaux d'élevage</p> <p>Des pratiques culturales qui limitent l'impact sur la qualité de l'eau.</p> <p>Une directive nitrate en place.</p> <p>Un élevage extensif qui favorise le stockage de CO2 par les prairies.</p> <p>Bonne production de viande et une filière ovine qui se structure. Bonne production de produits laitiers. Une production d'œuf.</p> <p>Distribution dans des points de ventes diversifiés.</p> <p>Une offre de formation agricole diversifiée et qui s'adapte à la demande du territoire.</p>	<p>Fuite d'eau sur les compteurs agricoles. Niveau critique de certaines nappes et cours d'eau en été. Pas d'animation des aires d'alimentation de captage d'eau du territoire.</p> <p>Faible part des exploitations en agriculture biologique. Peu de signe de qualité (AB, IGP, etc.) comparé à d'autres territoires.</p> <p>Des surfaces cultivées qui favorisent moins le bocage.</p> <p>Manque d'information sur les actions menées pour préserver la biodiversité dans les pratiques agricoles.</p> <p>Peu d'engraisement sur le territoire de la viande ovine et bovine. Peu de production de lait.</p> <p>Des coûts d'emballage des produits laitiers élevés sur lesquels il est difficile d'agir.</p> <p>Un nombre d'exploitation qui diminue et des exploitations de plus en plus grandes.</p> <p>Manques d'informations sur les exploitations à transmettre dans les années à venir.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des programmes d'actions pour gérer la ressource en eau (contrats territoriaux, SAGE, SDAGE).</p> <p>Les PCAET de l'Agglomération de Nevers, de la CC les Bertranges et de la CC Sud Nivernais (ainsi que le futur PCAET de la CC Cœur de Loire).</p>	<p>Le changement climatique qui induit une variation du régime des pluies, des sécheresses plus fréquentes, des conséquences sur la production végétale (démarrage plus précoce, gelées tardives).</p> <p>Des nappes phréatiques qui peuvent être sous tension.</p>

<p>Dynamique de maintien des outils d'abattage et diversification de leurs activités. Intégrer les outils de transformation dans la réflexion de création ou structuration de filière.</p> <p>Faire évoluer les filières viandes vers des viandes de qualité en reterritorisant la filière. Engraissement possible dans les exploitations en polyculture-élevage et possibilité de trouver une rentabilité économique.</p> <p>Possibilité d'utiliser l'argent du GUFA provenant des projets d'EnR.</p> <p>Réfléchir de manière générale à l'export pour donner une perspective plus large pour les circuits courts.</p>	<p>Des coûts à maîtriser (côté production et côté consommateurs).</p> <p>Difficulté financière de transmettre des fermes de grandes tailles.</p> <p>Nombreux départ à la retraite des exploitants agricoles dans les prochaines années.</p> <p>Des difficultés d'intéresser les jeunes aux métiers de l'agriculture.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

d. Contexte de la consommation alimentaire

i. Points de vente présents sur le territoire

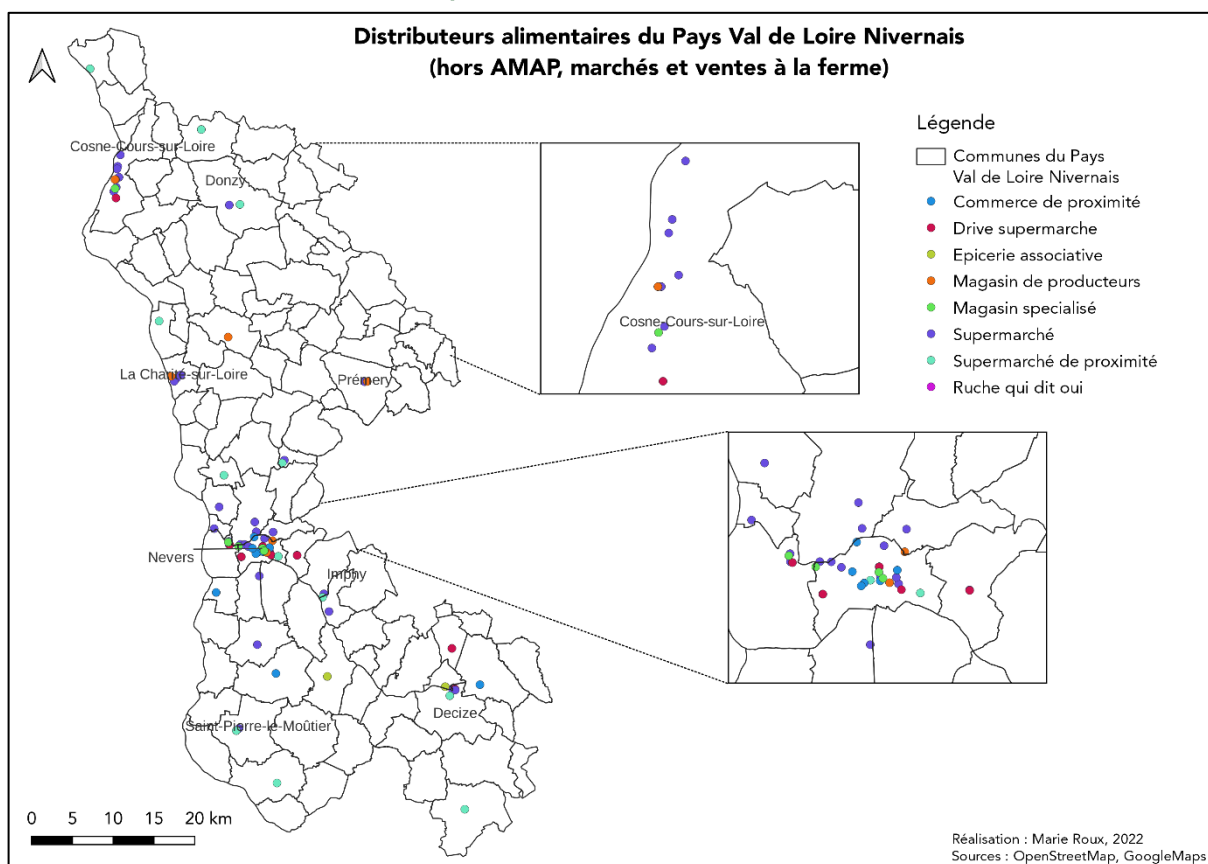


Figure 17 : Carte des distributeurs alimentaires présents sur le Pays Val de Loire Nivernais en 2022. (Sources : Google Maps, OpenStreetMaps, 2022).

La Figure 17 représente les différents distributeurs alimentaires sur le territoire du Pays Val de Loire Nivernais, cette liste comprend les Grandes et Moyennes Surface (GMS), les différents Drive, les supermarchés de proximité, les petits commerces de proximité, les épiceries associatives, magasins de producteurs et les Ruches qui Dit Oui.

Cette carte n'est pas une représentation exhaustive des distributeurs présents sur le territoire car il n'y a pas de liste de distributeurs alimentaires disponible. Les acteurs ont été identifiés à partir de recherche sur Google Maps et OpenStreetMaps. L'objectif est de pouvoir avoir une idée de l'offre présente sur le territoire et sa répartition.

En plus de ces distributeurs plus traditionnels, le territoire compte 27 communes avec des marchés de plein air.

Les marchés sont répartis sur tout le territoire (cf. Figure 18), avec cependant, des zones blanches qui se dessinent entre la communauté de communes Cœur de Loire et celle des Bertranges, ainsi que vers les communautés de communes du Nivernais Bourbonnais et du Sud Nivernais. En revanche, une densité de marché est présente au sein de l'Agglomération de Nevers et autour de Cosne-Cours-sur Loire qui sont les grands pôles de consommation du territoire. La plupart des marchés sont des marchés hebdomadaires, seules quelques communes comptent des marchés deux fois par semaines (Nevers, Cosne-Cours-sur-Loire, Prémery et Guérigny).

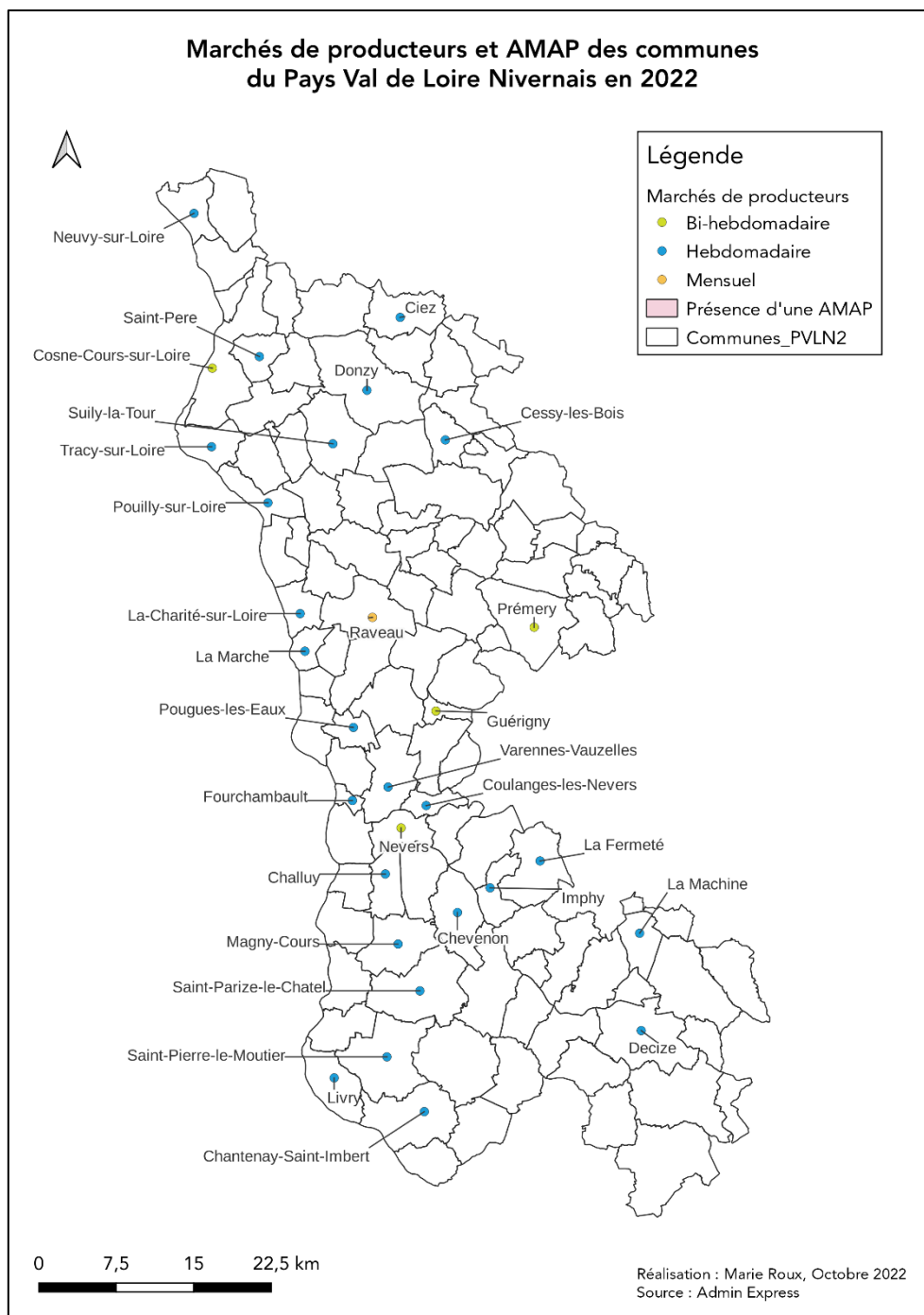


Figure 18 : Carte des marchés et des AMAPs des communes du Pays Val de Loire Nivernais en 2022 (Sources : AdminExpress)

En croisant avec les données des commerces d'alimentation, certaines zones restent sans solution de proximité. Les enjeux sont donc de redynamiser la distribution (en réinstallant des commerces ou des marchés ou bien encore en imaginant des solutions mobiles) et/ ou de trouver des solutions de mobilité vers les centres de consommation.

ii. Habitudes de consommation de la population en France

1. Une mentalité qui évolue¹

Ces dernières années, les études sur les intentions de consommation des français indiquent une responsabilisation des achats. Parmi les comportements évoqués, on trouve :

- Une préoccupation pour le local
- Une baisse de la consommation de viande, surtout de viande rouge dans certaines franges de la population mais néanmoins une préoccupation plus grande pour le bien-être animal
- Une augmentation des achats via des circuits courts

Ces changements d'intention s'accompagnent d'une tendance à accepter de payer les produits alimentaires plus chers pour avoir une qualité supérieure.

Ainsi, bien que le prix soit toujours le premier critère pour le choix d'un produit, le critère de la santé arrive en deuxième position. Les français se préoccupent plus de la composition des produits et privilégient beaucoup plus les produits « sans » (sans nitrates, sans sucre, sans sel, sans conservateurs, etc.).

On observe dans cette évolution des comportements alimentaires un décalage générationnel notamment au sujet de la réduction de consommation des produits animaux dans l'alimentation, qui est une tendance plus nette chez la jeune génération que chez les plus âgés.

Ces tendances sont moins marquées depuis la fin de la parenthèse Covid et le début de l'inflation des prix des produits alimentaires. En revanche, malgré le prix, les consommateurs restent néanmoins attentifs à la composition de leurs produits et à leur origine.

2. Des contradictions entre les discours et la pratique

Malgré la volonté de la population française à changer ses habitudes, en pratique, il reste encore un décalage entre les discours et la pratique.

En effet, si les français plaident pour les produits locaux et circuits-courts, en 2019 la majorité (73%) d'entre eux font leurs courses dans des supermarchés, dans des hard-discounts (10%) ou sur des GMS en ligne (4%). Même si les produits circuit-court ne sont pas absents des rayons des GMS, ils sont néanmoins très minoritaires.

La relocalisation demandée de la production agricole s'accompagne aussi, paradoxalement, de l'augmentation des conflits de voisinage entre habitants et agriculteurs (bruits, odeurs, etc.). Une explication de ce phénomène est que les campagnes deviennent de plus en plus des territoires dortoirs ou de résidences secondaires avec des nouveaux habitants venant de la ville pour le « calme » de la campagne.

3. Des inégalités bien présentes suivant les niveaux de revenus

Une partie de la population a donc profité de la période COVID pour changer ses habitudes de consommation, néanmoins, cette période a aussi mis en lumière les publics défavorisés qui n'ont pas le choix en matière de consommation d'alimentation et qui parfois dépendent du système d'aide alimentaire. On retrouve : les étudiants, les familles mono-parentales (souvent des mères seules), les travailleurs précaires (contrat temps partiel, intérimaire), etc.

¹ D'après l'Avis 90 du CNA adopté le 6 juillet 2022. A noter que ces études se basent souvent sur des données déclaratives et peuvent donc présenter un décalage avec les comportements réels.

4. La difficulté d'initier les changements de comportement alimentaire

Le premier obstacle au changement de comportement alimentaire est le budget disponible. En gardant, les mêmes habitudes d'achat qu'en grande surface traditionnelle, aller dans un magasin spécialisé ou un magasin de producteur coûte plus cher. Le deuxième obstacle est d'avoir et de trouver l'offre de service à proximité de chez soi. Il peut être difficile également de trouver des informations sur les producteurs locaux, leurs magasins, etc. Le troisième obstacle est nos constructions sociales, les publicités de l'agroalimentaire omniprésentes dans notre quotidien, l'entourage qui n'entreprind pas de son côté de transition alimentaire peuvent rendre difficile le changement d'habitude. C'est, en plus, un changement qui est associé à une perte de confort.

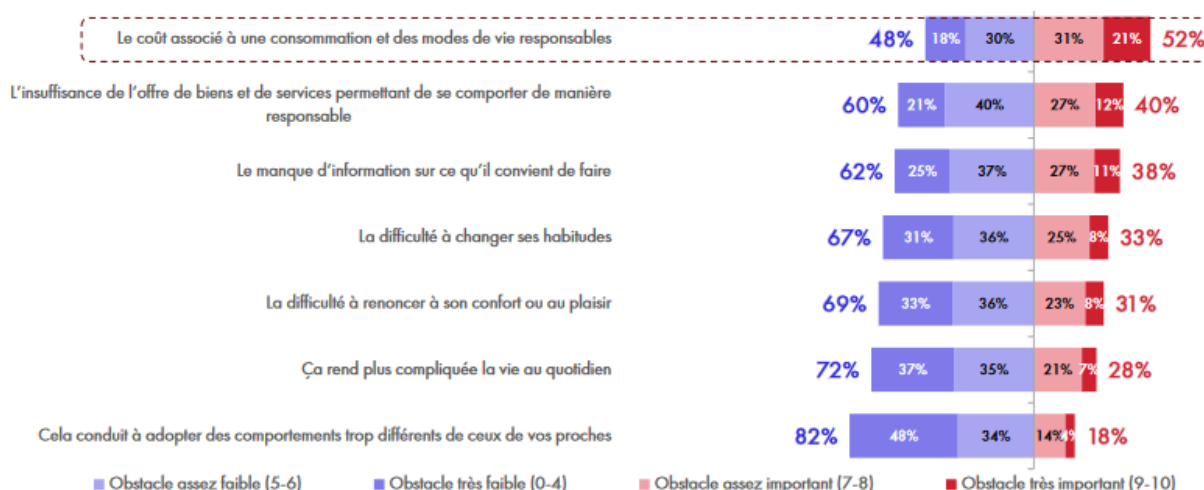


Figure 19 : Réponse à la question "Veillez noter de 0 à 10 chacun des points suivants selon la mesure dans laquelle ils constituent pour vous un frein à l'adoption de comportements de consommation et de modes de vie responsables" lors d'une enquête de l'Observatoire de la consommation responsable (3851 répondants). Source : L'ObSoCo/Citeo, Observatoire de la consommation responsable, 2020

iii. La précarité alimentaire sur le département de la Nièvre²

1. Caractéristiques des publics aidés

Type de foyer	Secours catholique	SPF	Restos du Coeur	Niveau régional	Niveau national
Couple sans enfant	?	7,02 %	5,4 %	5,8 %	7 %
Couples avec enfants	22 %	25,72 %	19,3 %	17,3 %	26 %
Familles monoparentales	23 %	34,88 %	20 %	38,5%	30 %
Personnes seules	44 %	29,89 %	53,9 %	38%	37 %
Autres	?	2,49 %	1,4 %		0 %

Tableau 1 : Part de chaque type de foyer selon les associations (Source : mémoire de fin d'étude de Salomé Kunkar, 2021)

Les types de foyers qui fréquentent les associations de la Nièvre correspondent plus ou moins aux profils du niveau national et régional, même si quelques éléments sont à

² Source : mémoire de fin d'étude AgroSup Dijon de Salomé Kunkar, « Etat des lieux de l'aide alimentaire sur le département de la Nièvre – propositions d'amélioration », 2021

souligner. Au Secours Catholique et aux Restos du Coeur la part des familles monoparentales est un peu inférieure aux valeurs régionales et nationales. En revanche, pour ces deux associations, la part des personnes seules est supérieure aux moyennes nationale et régionale.

Comme l'ont souligné plusieurs représentants d'associations, les jeunes représentent une part de plus en plus importante des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Ainsi, aux Restos du Coeur et au SPF, les personnes de moins de 18 ans représentent respectivement 34 et 38 % des bénéficiaires. Une grande majorité des bénéficiaires est âgée de 26 à 59 ans ; respectivement 41 et 44 % au SPF et aux Restos du Coeur.

Même si les personnes de plus de soixante ans ne représentent respectivement que 8 et 9 % des bénéficiaires du SPF et des Restos du Coeur, plusieurs associations ont remarqué une augmentation du recours à l'aide alimentaire chez les retraités dont la faible retraite n'est pas toujours suffisante.

2. Répartition et nature de l'aide alimentaire

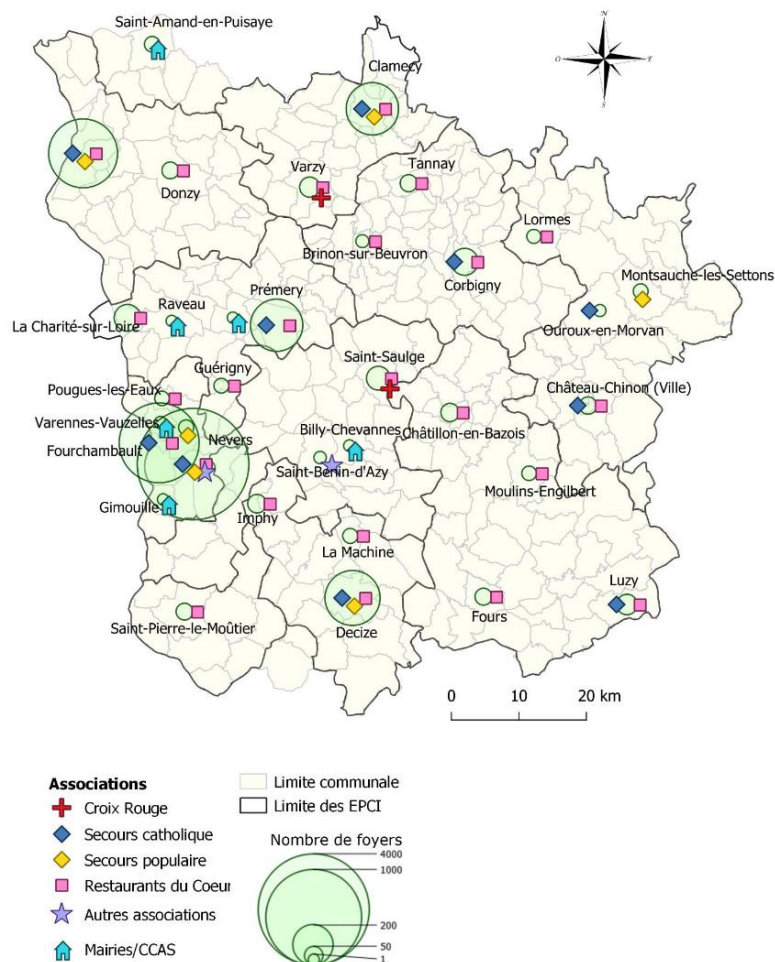


Figure 20 : Carte de la localisation des associations d'aide alimentaire et du nombre de foyers bénéficiaires sur le Département de la Nièvre en 2021 (Source : Mémoire fin d'étude de Salomé Kunkar, 2021)

Les têtes de réseaux présentes sur le département sont les Restaurants du Coeur, la Banque Alimentaire, le Secours Populaire Français, le Secours Catholique et la Croix-Rouge Française. Ces structures se fournissent via plusieurs canaux :

- Les produits fournis par le Fond Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) à destination des quatre associations habilitées. Ils représentent environ un tiers des denrées distribuées.
- Les dons réguliers de denrées des industries agroalimentaires et distributeurs
- Les denrées obtenues lors des collectes nationales effectuées auprès des particuliers.
- La récupération et transformation de produits bruts par certaines associations
- Les jardins d'insertion sociale et professionnelle dont une partie des

récoltes peut être destinée à l'aide alimentaire (les jardins du Cœur à Sermoise)

- Les denrées achetées grâce aux fonds propres de certaines associations caritatives

Ce sont principalement les zones urbaines qui sont pourvues de structure d'aide et de distribution alimentaire. Sur le territoire du Pays, les CC Cœur de Loire et Nivernais Bourbonnais sont les moins bien desservies. Ces données sont à relativiser, le taux de couverture de Nivernais Bourbonnais peut s'expliquer par le nombre plus réduit de foyer présent sur la communauté de communes. Il faut également rappeler qu'il n'existe pas de données sur la commune de résidence des bénéficiaires de l'aide alimentaire, il est probable qu'une partie des bénéficiaires des structures de l'Agglomération de Nevers viennent de communes parfois éloignées.

Les modes de distribution peuvent être de plusieurs ordres : une distribution gratuite de colis de denrée ou de colis d'urgence ; des bons alimentaires d'urgence le plus souvent sous la forme de chèque ; l'adaptation des tarifs de restauration scolaire ; une distribution contre une participation financière avantageuse notamment dans les épiceries solidaire ou les épiceries coopératives, associatives (en échange de quelques heures par mois). On peut aussi compter dans une certaines mesures les jardins partagés ou ouvriers.

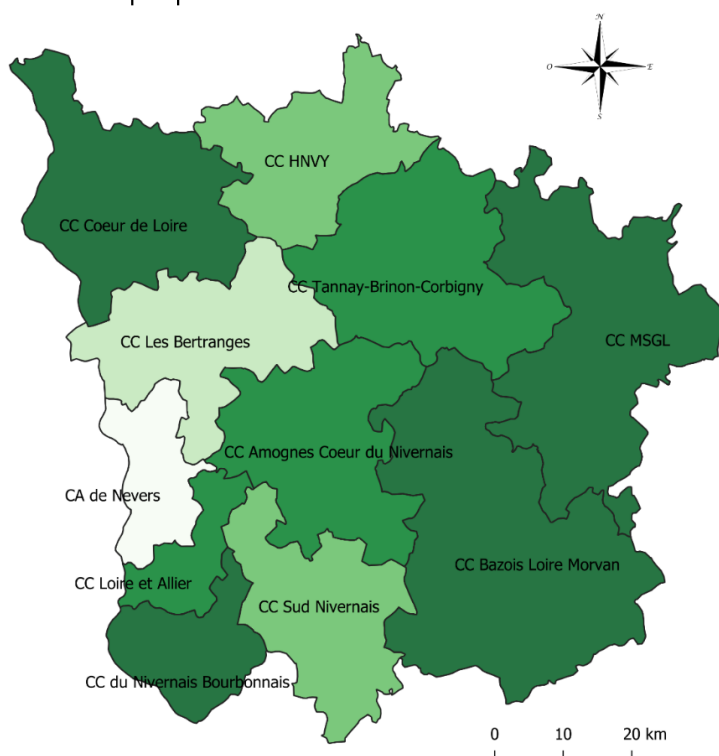


Figure 21 : Carte de l'indicateur de non-couverture en aide alimentaire sur le département de la Nièvre par EPCI (Source : Mémoire de fin d'étude de Salomé Kunkar, 2021).

iv. Atouts, faiblesses, opportunités, menaces du contexte de la consommation alimentaire du Pays

Atouts	Faiblesse
Réseau d'acteurs en place pour la sensibilisation de la population à une alimentation saine et durable.	Des événements du monde agricole professionnel qui ne pas toujours coordonnés et qui peuvent avoir des difficultés à trouver des financements.
Quelques dispositifs permettant d'intégrer des produits locaux à l'aide alimentaire et des surplus redistribués volontairement par quelques producteurs.	Des outils existants sur l'accès aux produits locaux mais non partagés entre tous les acteurs.
Une dynamique d'évènement du monde agricole professionnel.	Des animations pour le grand public sur une alimentation saine et durable qui restent à petite échelle.
Un réseau de jardin collectifs et des actions pour accompagner des pratiques de jardinage.	

<p>Des scolaires sensibilisés et qui touchent toutes les franges de la population.</p> <p>Emergence d'épicerie participatives et citoyennes dans les zones sans commerces alimentaires du territoire.</p>	
Opportunités	Menaces
<p>Un besoin de l'aide alimentaire qui pourrait constituer un débouché garanti pour les producteurs.</p> <p>Des exploitations périurbaines et la proximité du milieu rural qui favorisent le lien avec le monde agricole.</p> <p>Le site j'veux du local pour coordonner l'information sur les possibilités d'accès aux produits locaux et centraliser les événements.</p> <p>Des animations construites qui peuvent être reproduites plus largement.</p> <p>Le réseau des médiathèques pour développer des animations, mettre à disposition des ressources</p>	<p>L'ancrage des habitudes alimentaires (approvisionnement et consommation).</p> <p>La conjoncture économique qui diminue le pouvoir d'achat des habitants.</p> <p>Des structures qui œuvrent pour la sensibilisation mais qui manquent de fonds fixes ce qui questionne la pérennité de leurs actions.</p>

Enjeux transversaux :

La communication : Pour que la population et les acteurs du système alimentaire puissent accéder aux informations sur les projets en cours mais également à de la documentation sur leurs différents fonctionnements, un plan de communication est à trouver. Idéalement, l'information doit être facile à trouver, lisible et compréhensible pour différents niveaux de connaissance et mise à jour régulièrement.

La mobilité : Comme évoqué dans la première partie, à défaut d'accueillir un commerce alimentaire sur chaque communes du territoire, il faut adapter les modes de mobilités ou de distribution afin que les personnes isolées, et notamment les personnes âgées de plus en plus nombreuses sur le territoire, puissent facilement faire leurs courses

2. Présentation du PAT et de ses objectifs

a. Qu'est-ce qu'un PAT ?

Les PAT sont des projets construits collectivement et dans une logique systémique. Ils visent à rendre cohérentes les politiques et initiatives alimentaires sur un territoire en mettant en réseau les acteurs du système alimentaire. Ils se basent sur un diagnostic partagé qui fait état du système alimentaire local, de la production à la consommation. Le PAT est un dispositif collectif, la gouvernance est donc également collective.

Les Projets Alimentaires Territoriaux sont des dispositifs issus de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 dans l'optique d'harmoniser et développer les politiques alimentaires locales. Ils sont confortés dans les lois EGALIM en 2018 puis dans la loi Climat et Résilience en 2021 qui renforcent notamment leurs rôles dans l'accompagnement des restaurations collectives vers un approvisionnement local.

A l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté, il existe 29 PAT reconnus par les services de l'Etat. Dans le département de la Nièvre, il y en a 4 : le PAT du Conseil Départemental de la Nièvre, le PAT du Pays Nivernais Morvan, le PAT du Pays Val de Loire Nivernais et le PAT de l'Agglomération de Nevers. Tous ces PAT coordonnent leurs démarches afin que la politique alimentaire à l'échelle du département soit cohérente. Certaines thématiques nécessitent d'ailleurs d'être pensées à l'échelle départementale et infra comme la logistique par exemple.

b. Le Pays Val de Loire Nivernais, structure porteuse du PAT

Le Pays Val de Loire Nivernais est un Pôle Equilibre Territorial et Rural (PETR). Les PETR ont vocation à constituer un outil collaboratif mis à la disposition des territoires. Il s'agit d'établissements publics constitués par accord entre plusieurs intercommunalités, au sein d'un périmètre correspondant à un bassin de vie ou de population

Ils sont organisés autour de trois instances principales : le comité de pays, le conseil de développement et la conférence des maires.

Au moyen des contractualisations avec le département et la région, le Pays se voit attribuer la gestion de certaines thématiques. Le Pays Val de Loire Nivernais est l'administrateur du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, il est territoire administrateur de programme européen LEADER et il intervient sur les thématiques de la santé, de l'attractivité territoriale et de l'alimentation.

Au Pays Val de Loire Nivernais, la thématique de l'alimentation est déclinée autour du Projet Alimentaire Territorial, label obtenu suite à la réponse à l'appel à projet du Plan Régional de l'Alimentation en décembre 2021. La gouvernance du PAT s'organise autour de la Commission Alimentation du Pays ainsi que du COPIL. La Commission et le COPIL sont animés par l'animatrice du PAT. Lors des commissions alimentation, les grandes orientations du PAT sont définies, les avancés du PAT sont présentées et les thématiques des groupes de travail sont choisies ; lors de ces derniers se regroupent des acteurs du territoire dont les actions concernent la thématique choisie afin de coordonner leur projet et d'en imaginer de nouveaux en fonction des enjeux mis en lumière par le diagnostic du PAT et de leurs expériences de terrain.

c. Chronologie du PAT du Pays Val de Loire Nivernais

La volonté des élus du Pays Val de Loire Nivernais de s'engager sur la thématique de l'alimentation a commencé lors des réflexions sur le nouveau Projet de Territoire en 2021, naturellement l'utilité de mettre en place un Projet Alimentaire Territorial est apparue.

Suite à la réponse favorable de la candidature du Pays à l'Appel à Projet PAT du Programme Régional de l'Alimentation Territoires en Action 2019-2023, le Pays se voit attribuer en décembre 2021 une subvention pour une durée de 3 ans lui permettant de recruter une personne qui mettra en place et animera le PAT.

Une fois le premier travail de diagnostic effectué, l'objectif est de mettre en place le réseau des acteurs de l'alimentation du Pays lors des Commissions Alimentation mais aussi d'évènement comme la journée « Le PAT, une réussite pour le territoire ». Par la suite, l'objectif est d'entamer un travail de construction du futur plan d'action du PAT en organisant des temps de travail par thématiques identifiées.

Les perspectives du PAT du Pays Val de Loire Nivernais sont de réunir à nouveau la Commission Alimentation fin 2022 afin de mettre en place des groupes de travail en 2023. Les projets existants et potentiels sont accompagnés au fil de l'eau tout au long du travail d'animation.

d. Les partenaires du PAT

Le PAT du Pays Val de Loire Nivernais à travers ses instances et ses différents projets a réuni une diversité de partenaires du système alimentaire local :

- Organismes agricole
- Institutions
- Associations d'insertion ou caritatives
- Centres sociaux
- Restaurants collectifs
- Etablissements scolaires et d'enseignement supérieur
- Association de parents d'élèves et de consommateurs
- Etablissements de tourisme
- Collectivités territoriales (Département, Pays, EPCI, Communes)

Cf. Tableau en Annexe 10

3. Les enjeux identifiés sur le territoire

a. Des habitudes alimentaires qui ne sont pas compatibles avec une bonne santé, notamment chez la population jeune.

Le territoire du Pays Val de Loire Nivernais fait face à une pénurie de personnel médical et notamment de médecin généraliste. L'alimentation et le régime alimentaire ont des effets sur la santé, la prévention de la population sur le sujet de la nutrition par l'approche santé ou l'approche du lien social est donc une façon de réduire les risques de maladie liés à l'alimentation.

Les jeunes comme population cible pour la sensibilisation :

Sensibiliser les jeunes dès leur plus jeune âge à l'importance de l'alimentation et à ses répercussions sur la santé.

Sensibiliser les étudiants et les jeunes adultes qui passent sous les radars des différents programmes de sensibilisation. C'est un âge d'émancipation du cocon familial où des habitudes sont prises. Des projets de sensibilisation pour les accompagner, les guider vers des pratiques d'alimentation durables, saines et équilibrées lors de leurs courses, de la cuisine, du recyclage des déchets sont à penser. Le point de vigilance est de bien veiller à les inclure dans la construction du projet pour vraiment répondre à leurs besoins et ne pas se reposer sur des stéréotypes.

A travers ces deux publics, les parents sont également touchés car ces moments d'échanges et de découvertes peuvent être ensuite l'objet de discussion et de réflexion au sein des foyers.

Accompagner les structures sociales et de sensibilisation dans la pérennisation de leurs actions sur le thème de l'alimentation

Les structures sociales ont toutes plus ou moins des actions relatives à l'alimentation notamment des ateliers cuisines. Cependant, ces activités ne sont pas toujours couplées de sensibilisation en lien avec la santé ou l'environnement. En effet, les animateurs et les animatrices ne sont pas forcément formés sur ces sujets. Les activités sur ces sujets s'arrêtent souvent aux ateliers cuisines, faute de matériel ou d'animation adéquate.

De plus, les activités proposées font bien souvent intervenir des personnes extérieures à la structure. Elles sont alors ponctuelles car les financements pour ce genre de projet se font via des appels à projet à durée limitée.

b. Des structures de restauration collective qui ont du mal à atteindre les objectifs de la loi Egalim

La restauration collective est un bon pont vers l'amélioration des régimes alimentaires et de sensibilisation de leurs utilisateurs. C'est aussi un domaine où les collectivités ont la main (via la restauration scolaire notamment) et peuvent initier des changements quant aux fournisseurs ou au menu par exemple.

Depuis la loi EGALIM de 2018, les restaurants collectifs doivent s'approvisionner d'au moins 50% de produits de qualités (dont 20% en bio). Les labels de qualité ne sont pas synonymes de local, il y a donc un travail à faire pour accompagner les équipes des restaurants (gestionnaires, cuisiniers, animateurs) vers un approvisionnement en produits locaux et de qualité. Un travail est également à faire avec les producteurs car approvisionner la restauration collective s'anticipe. En effet, les plans de culture doivent être prévus jusqu'à un an à l'avance pour certaine production afin que les restaurations collectives reçoivent le volume de produits commandé en temps voulu.

Au-delà de cet accompagnement, il est nécessaire de faire connaître tous les aspects de cette loi qui ne sont parfois pas tous connus des équipes de cuisines comme des élu.es.

c. Une population agricole qui vieillit et des exploitations agricoles qui peinent à se transmettre

D'ici 2030, 50% des chef-fes d'exploitations vont partir à la retraite. Il y aura donc 50% des exploitations du Pays Val de Loire Nivernais qui chercheront de nouveaux et nouvelles associées ou des solutions pour transmettre leurs activités.

Face à ce vieillissement de la population agricole, un travail de sensibilisation est essentiel pour que les exploitations agricoles soient transmises et dans de bonnes conditions, pour celui qui transmet et pour celui qui reprend l'activité.

La Chambre d'Agriculture 58 ainsi que BioBourgogne accompagnent déjà sur le territoire les projets de transmission. Le PAT pourra s'associer à leurs démarches ainsi qu'à celles entreprises dans les autres PAT du département.

d. Un manque de connaissance sur le foncier public propice à une activité agricole

Les collectivités publiques n'ont pas de répertoire de leurs parcelles qui pourraient être propices à une activité agricole. Pourtant, quand un ou une porteuse de projet agricole arrive sur le territoire, un des moyens de le faire s'installer sur le territoire est de pouvoir lui présenter les différentes possibilités qui se présentent à lui en termes de foncier (comme de reprise d'exploitation). Un des moyens d'agir disponible pour les collectivités est de connaître son foncier et de prévoir une stratégie agricole avec les parcelles adéquates (comme pour une zone économique). Cela permet également de savoir s'il est possible d'installer un ou une productrice pour fournir l'épicerie locale, le marché de producteur, la cantine de l'école, la cuisine de l'hôpital ou de l'Ephad, etc. Toutes ces possibilités orientent la production à installer sur le foncier identifié.

e. Une production maraîchère et fruitière insuffisante pour fournir les besoins localement

La part de surface agricole dédiée à la culture maraîchère et fruitière est très faible, sur le territoire du Pays comme à l'échelle départementale.

Cela est dû à la qualité des terres mais aussi à une spécialisation du territoire en élevage bovins et à une filière maraichage qui peine à émerger. En coordination avec la démarche PAT du Département de la Nièvre et de l'Agglomération de Nevers, l'enjeu est de réinstaller de la production maraîchère et fruitière sur le territoire pour fournir en circuit-court mais aussi à la restauration collective.

f. Des outils de transformations collectif peu présents sur le territoire ou à pérenniser

Au regard des données fournies par la Chambre d'Agriculture (qui ne sont pas complètes), le territoire présente peu d'outils de transformations et la liste ne fournit que des données sur les outils de transformation de la viande et des œufs. Parmi ces outils, l'abattoir de proximité de Cosne-Cours-sur-Loire, un outil essentiel, est vétuste dû à son ancienneté.

En ce qui concerne les outils de transformation de légumes et fruits, sur le territoire du Pays, aucune liste n'est disponible.

Développer et soutenir les projets et les outils de transformation des produits est un élément nécessaire pour permettre de relocaliser les filières. Il est notamment important de soutenir l'abattoir de Cosne qui est sur le territoire.

g. Un réseau d'aide alimentaire qui profite à de plus en plus de personne et qui cherche à se fournir localement

Un réseau d'aide alimentaire existe dans la Nièvre avec notamment les Restos du Cœur mais aussi le Secours Populaire et Catholique. Des initiatives sont en place pour approvisionner en produits frais locaux et de qualité la distribution alimentaire. Les Restos du Cœur ont notamment un jardin d'insertion qui fournit les points relais. Un système est à trouver pour augmenter ces approvisionnements.

Pour ce qui est de l'approvisionnement des épiceries solidaires, il existe également des initiatives adossées à des chantiers d'insertion sur le territoire. L'enjeu est de les soutenir et de les développer.

Certaines AMAPs ont mis en place un système de paniers solidaires, tout comme certaines structures comme la CAF et la MSA.

h. Des points de ventes de produits locaux qui n'irriguent pas complètement le territoire et une logistique locale à (re)penser

Valoriser et développer les circuits-courts et les labels de qualité :

Les points de ventes de produits locaux existent sur le territoire, mais ne sont pas nombreux. Pour relocaliser l'alimentation, l'offre doit être visible et accessible, même dans les territoires ruraux. L'enjeu est de multiplier les points de vente de produits locaux en encourageant les projets émergents quand ils existent (magasins de producteurs, casiers automatiques, paniers, drive). Il faut aussi engager un travail avec les GMS, où la majorité de la population va faire ses courses, pour développer leur offre en produits locaux et de qualité

Améliorer les circuits de distribution des productions locales :

En parallèle du développement de points de vente de produits locaux, la logistique de transport et de stockage est à réfléchir et à mettre en place. En effet, en prenant en compte les enjeux environnementaux et climatiques ainsi que les goûts de l'énergie qui augmentent, les livraisons nécessitent d'être repensées avec les producteurs pour trouver des solutions adaptées à toutes et tous. On peut penser à la mutualisation de tournée, à la mise en place de plateformes logistiques intermédiaires pour que les producteurs ne livrent qu'à un seul endroit puis que les produits soient dispatchés sur le territoire, etc.

4. Les axes de développements du PAT PVLN

Les axes présentés découlent des enjeux identifiés sur le territoire. Les actions qui s'intégreront dans ces axes ne sont pas toutes identifiées, elles seront le fruit d'un travail collectif avec les acteurs du système alimentaire du territoire.

a. Participer à l'amélioration de la santé de la population en facilitant l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité pour tous

i. Favoriser la formation des équipes de cuisine

Les changements de mode de consommation et les enjeux climatiques et environnementaux impactent les menus proposés dans les restaurations collectives. Les repas végétariens en sont un bel exemple. De plus, le fait de changer de mode d'approvisionnement en se dirigeant vers plus de produits locaux induit parfois également des changements dans la façon d'organiser la production des repas (plus de temps de préparation) et l'utilisation de nouvelles machines (éplucheuses, etc.) Les équipes de cuisine doivent donc pouvoir accéder à des formations pour être capables de continuer à proposer des repas de qualité.

ii. Aider à l'approvisionnement local dans la restauration collective

La loi EGALIM impose aux restaurations collectives un approvisionnement à 50% de produits sous signe de qualité dont 20% en Bio. A ce jour, les proportions ne sont pas atteintes pour de nombreux restaurants collectifs. En parallèle, l'objectif du PAT est que cet approvisionnement sous signe de qualité se fasse le plus localement possible. Un des freins les plus prégnants sur le territoire du Pays est le manque de volume produit pour pouvoir se fournir en local. Le PAT joue alors le rôle de lien entre les restaurants et les agriculteurs qui veulent fournir la restauration collective pour créer une planification des productions et des livraisons. L'autre rôle du PAT est de soutenir le développement de filières notamment de légumes et de fruits, voire de légumes de pleins champs. Cela permet de s'assurer que les volumes nécessaires pour fournir tout le monde sont disponibles et d'améliorer le dialogue entre les restaurants et les producteurs lors des commandes.

iii. Création, réhabilitation de restaurant collectif pour permettre de fournir de la cuisine locale

Certains restaurants collectifs sur le territoire sont fournis par des prestataires extérieurs comme Sodexo ou Elios et souhaitent revenir à une régie locale de préparation de repas.

Cela permet d'éviter l'impact environnemental des livraisons de repas, de réduire la quantité de plastique utilisé notamment dans les barquettes de livraison dans certains cas. Enfin, cela permet d'adapter les quantités distribuées en fonction des quantités effectivement consommées durant les repas et d'adapter les menus en fonction des préférences des utilisateurs des restaurants. Cela permet donc de limiter le gaspillage alimentaire.

Pour cela des cuisines doivent être réhabilitées pour répondre aux normes de sécurité sanitaire en vigueur ou alors créer une cuisine. Dans la mesure où la volonté est de mettre en place un approvisionnement local, le PAT peut aider à flécher les financements auxquels la collectivité ou l'organisme peut prétendre et à organiser cet approvisionnement local.

iv. Soutenir et développer les points et infrastructures de vente de produits locaux

Dans le but d'irriguer le territoire de points de vente de produit locaux, le PAT entend soutenir les projets en cours. Cela peut aller de l'épicerie associative, au magasin de producteurs au casier de distribution de produits locaux dans les villages.

L'objectif est de permettre à une grande majorité de la population du territoire de trouver à proximité un point de vente de produits locaux.

v. Promouvoir les produits locaux

Pour favoriser la consommation de produits locaux chez la population du Pays Val de Loire Nivernais, il est nécessaire de faire connaître l'offre disponible sur le territoire.

Cela peut passer par la présence d'acteurs du circuit court dans des foires, des événements festifs partout sur le territoire, par la création de guide de producteurs, de cartes interactives ou de communication sur les productions locales par exemple.

vi. Développer et améliorer le circuit de l'aide alimentaire et son approvisionnement en produits frais

Les circuits d'aide alimentaire ont aujourd'hui des difficultés pour s'approvisionner en produit frais de qualité. Dans le cadre du PAT, il peut être intéressant de développer le lien entre agriculteurs et acteurs de l'aide alimentaire afin de développer les dons quand cela est possible.

Ces actions se feront en lien avec le PAT du Département de la Nièvre qui possède la compétence « action sociale ».

vii. Soutenir et développer les jardins partagés et la pratique du potager chez-soi

Au sein des villes et villages, la création de jardins partagés permet de développer les échanges entre habitants et même les échanges intergénérationnels autour de la question du jardinage. Ces jardins peuvent également servir de support d'apprentissage à la pratique du potager. En effet, dans les zones plus rurales, beaucoup d'habitants possèdent un bout de terrain sur lequel faire un potager mais ne savent pas forcément comment s'y prendre pour cultiver des légumes.

Ces actions peuvent être portées par des collectivités, des associations de sensibilisation, des centres sociaux, des bailleurs sociaux, etc.

b. Sensibiliser les élu.es et les agent-es à l'alimentation comme facteur de protection de leur santé et de celle du territoire

i. Sensibiliser à la thématique du foncier

Pour pouvoir faciliter la recherche de foncier agricole, il faut améliorer la connaissance du foncier disponible sur le territoire. Pour cela, les élus et les agents en charge de l'aménagement et des documents d'urbanisme doivent être sensibilisés à cette thématique.

Des enquêtes sont à mener sur les territoires des différents EPCI pour identifier les parcelles publiques potentiellement intéressantes pour une activité agricole et leur disponibilité. Cette action se fera en lien avec les agents des différentes intercommunalités et des communes ainsi qu'avec les PAT du Conseil Départemental de la Nièvre et celui de l'Agglomération de Nevers.

ii. Former les personnels encadrants à l'éducation au goût

Afin de pérenniser les interventions sur les sujets d'alimentation et de son lien avec la santé, il est nécessaire d'avoir plus de personnes formées à l'éducation au goût et également d'avoir des outils d'animation et d'information à leur disposition pour construire des activités.

De cette façon, le personnel municipal qui sert les repas comme les enseignants, les enseignantes et les animatrices et animateurs de centres sociaux pourront proposer régulièrement des activités d'éducation au goût et à une alimentation saine et durable sans avoir à faire appel à des personnes extérieures à leur structure.

Sur le département, l'IREPS développe ce genre d'outils, le Pays Val de Loire Nivernais pourra être un territoire pilote pour le déploiement de celui spécifique à l'alimentation.

c. Sensibiliser les habitants, et notamment les jeunes, à l'alimentation comme facteur de protection de leur santé et de la santé du territoire

i. Sensibilisation au lien entre santé et alimentation

L'indicateur d'obésité pédiatrique est en hausse dans la Nièvre et le département est également un territoire où les maladies chroniques type diabète ainsi que les maladies cardio-vasculaires sont très présentes. Il y a donc un enjeu autour de la prévention santé et notamment autour du lien entre l'alimentation et la santé.

Le territoire est déjà riche en structures qui développent des projets autour de cette thématique, aussi bien auprès des jeunes qu'auprès des adultes. Le PAT peut soutenir et développer les actions de prévention mises en œuvre par l'IREPS, les différents réseaux de professionnels de santé du territoire comme Resedia ou le RRAPPS³ et les différentes

³ RRAPPS : Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé

associations. Il sera aussi l'outil pour permettre d'harmoniser l'offre de projets à travers les groupes de travail.

Le Pays a déjà travaillé sur un projet « d'ateliers santé alimentation durable et écoresponsable » financé par l'ADEME et la DREAL en partenariat avec les centres sociaux d'Imphy, Magny-Cours, Saint-Pierre-le-Moûtier et du Banlay, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, Bio bourgogne, Resedia, les Toques Nivernaises, le Syctom de Saint-Pierre-le-Moûtier, le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN).

ii. Sensibilisation anti-gaspillage

La limitation du gaspillage doit être un objectif tout au long du système alimentaire. Il est important de le prendre en compte dans la restauration collective mais il ne faut pas l'oublier au moment de la production ou de la transformation. Une étape de valorisation des déchets est à inclure dans le développement des filières.

L'objectif d'augmentation de l'approvisionnement local dans la restauration collective ne peut pas se mettre en place correctement sans travailler aussi sur la réduction du gaspillage observé dans les assiettes notamment en milieu scolaire. Des méthodes de diagnostic de gaspillage à mettre en place dans les cantines ont été imaginées par l'ADEME.

iii. Sensibilisation grand public

Comme établi précédemment, faire changer les habitudes alimentaires de la population n'est pas quelque chose d'aisé. Il faut donc essayer de sensibiliser la population pour déconstruire les idées reçues comme le coût de passer à une alimentation locale, la complexité de cuisiner. Il faut également informer le grand public de l'offre en production qu'il existe sur le territoire.

Plus largement, il y a un enjeu de rapprocher le monde agricole et les consommateurs afin qu'ils se comprennent mieux. Cela permettrait de revaloriser le métier d'agriculteur et d'expliquer le rôle de l'agriculture dans l'entretien des paysages, de la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, etc.

d. Productions et transformations agricoles (actions InterPAT)

i. Accompagner à l'installation de nouveaux projets agricoles

Le premier enjeu est de soutenir et de développer la production agricole du territoire notamment en maraichage et en fruits sur le territoire. Pour cela, le PAT du Pays, en soutien à la Chambre d'Agriculture et à Bio Bourgogne, pourra rediriger les porteurs de projets d'installation vers eux et faciliter la recherche de terres agricoles disponibles (en lien avec le PAT du Conseil Départemental de la Nièvre).

L'autre enjeu étant de renouveler la population d'agriculteurs du territoire, le PAT soutiendra des actions pour favoriser la transmission des activités agricoles. Des cafés transmissions peuvent par exemple être organisés, ce sont des événements où des cédants, des porteurs de projets et des acteurs qui peuvent les accompagner se rencontrent.

ii. Créer et développer les outils de transformation alimentaire

Pour valoriser la production agricole du territoire, il est important d'avoir également des outils de transformation des produits. Or, le territoire n'en compte que très peu.

Le PAT s'attache donc à soutenir les outils locaux en place comme l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire par exemple mais également les outils de transformations plus individuels à la ferme. La question de la transformation des légumes et des fruits nécessite elle aussi des réponses puisque les outils existants ne sont pas légion sur le territoire. La solution de

création de légumeries et de conserveries doit être étudiée, c'est un travail qui se fait en partenariat avec les autres PAT du territoire notamment celui du Département de la Nièvre. Le PAT du Pays Val de Loire Nivernais accompagne le projet de l'abattoir de Cosne en partenariat avec la SA Cosne Abattoir, la Communauté de communes Cœur de Loire, le Département de la Nièvre et les collectivités voisines se trouvant dans le rayon d'action de l'abattoir.

iii. Améliorer l'organisation logistique

Tout au long du système alimentaire, et notamment entre la production dans les exploitations agricoles et la distribution auprès de la restauration collective, des intermédiaires ou des consommateurs, la problématique de la logistique apparaît. Où stocker les produits ? Qui livre les produits et où ? Combien de producteurs livrent le même endroit ? Comment valoriser les utilitaires ou camions vides des producteurs sur leur chemin de retour ? Comment diminuer les coûts de logistique des agriculteurs ? Comment diminuer l'impact environnemental de cette logistique ?

Autant de questions auxquelles il faut répondre pour améliorer l'organisation logistique sur le territoire. Ces questions devront être réfléchies à plusieurs échelles et en lien avec les autres PAT du territoire et ceux des territoires voisins notamment de l'Allier et du Cher.

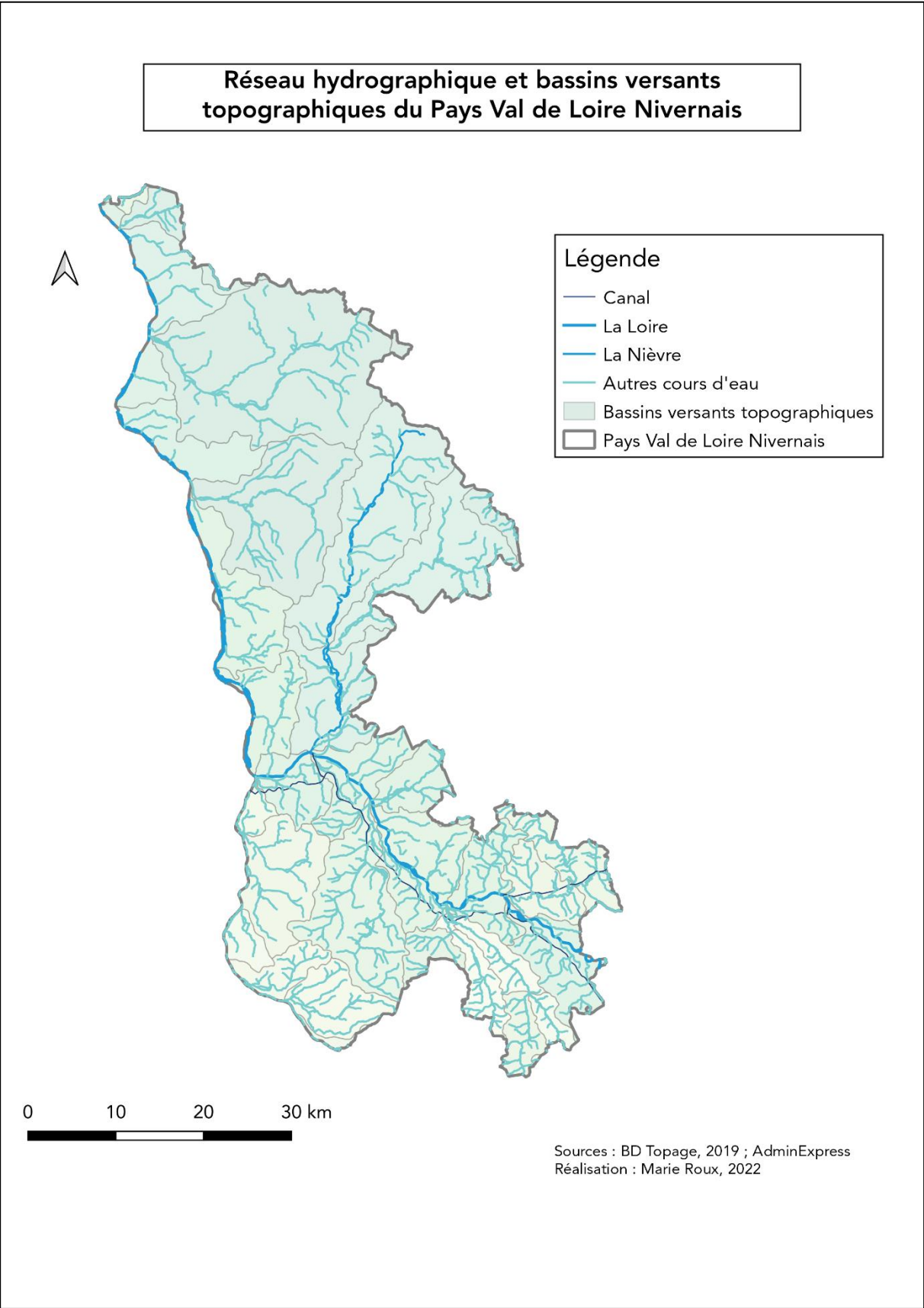
Table des figures

Figure 1 : Carte des Intercommunalités et pôles d'attractivité Pays Val de Loire Nivernais..	5
Figure 2 : Carte géologique du territoire et gisement de matériaux naturels du Val de Loire Nivernais (Source : Géoportail, atopia)	6
Figure 3 : Réseau hydrographique sur le territoire (Géoportail, Atlas des paysages du Nivernais, Atopia).....	7
Figure 4 : Répartition et évolution de la population du Pays Val de Loire Nivernais par tranche d'âge (Sources : Insee, 2018)	12
Figure 5 : Graphique de la part d'emplois selon le secteur d'activité en 2019 (Source : Insee, 2019).....	12
Figure 6 : Taux de pauvreté selon le territoire en 2020 (en %). Source : Diagnostic CLS Pays Val de Loire Nivernais, 2023.....	13
Figure 7 : Taux d'allocataires dépendant à 100% des prestations sociales en 2020 (en %). Source : Diagnostic CLS Pays Val de Loire Nivernais, 2023.....	14
Figure 8 : Comparaison de l'usage des sols entre le Pays Val de Loire Nivernais, le Département de la Nièvre et la Région BFC (Sources : Recensement Agricole 2020, Agreste)	16
Figure 9 : Carte des types de production agricole par parcelles sur l'Agglomération de Nevers en 2021	17
Figure 10 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la CC Sud Nivernais en 2021	17
Figure 11 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la CC Nivernais Bourbonnais en 2021	18
Figure 12 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la CC Les Bertranges en 2021	18
Figure 13 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la CC Cœur de Loire en 2021	19
Figure 14 : Carte des outils de transformation déclarés à la Chambre d'agriculture 58 en 2022 sur le territoire du Pays Val de Loire Nivernais.....	20
Figure 15 : Graphique de la répartition de la population du Pays Val de Loire Nivernais par catégories socio-professionnelles (Insee, 2018)	21
Figure 16 : Nombre et part de ferme vendant en circuit-court par intercommunalité en 2020. (Source : RA 2020).....	22
Figure 17 : Carte des distributeurs alimentaires présents sur le Pays Val de Loire Nivernais en 2022. (Sources : Google Maps, OpenStreetMaps, 2022).....	29
Figure 18 : Carte des marchés et des AMAPs des communes du Pays Val de Loire Nivernais en 2022 (Sources : AdminExpress).....	30
Figure 19 : Réponse à la question "Veuillez noter de 0 à 10 chacun des points suivants selon la mesure dans laquelle ils constituent pour vous un frein à l'adoption de comportements de consommation et de modes de vie responsables » lors d'une enquête de l'Observatoire de la consommation responsable (3851 répondants). Source : L'ObSoCo/Citeo, Observatoire de la consommation responsable, 2020.....	32
Figure 20 : Carte de la localisation des associations d'aide alimentaire et du nombre de foyers bénéficiaires sur le Département de la Nièvre en 2021 (Source : Mémoire fin d'étude de Salomé Kunkar, 2021)	33
Figure 21 : Carte de l'indicateur de non-couverture en aide alimentaire sur le département de la Nièvre par EPCI (Source : Mémoire de fin d'étude de Salomé Kunkar, 2021).....	34

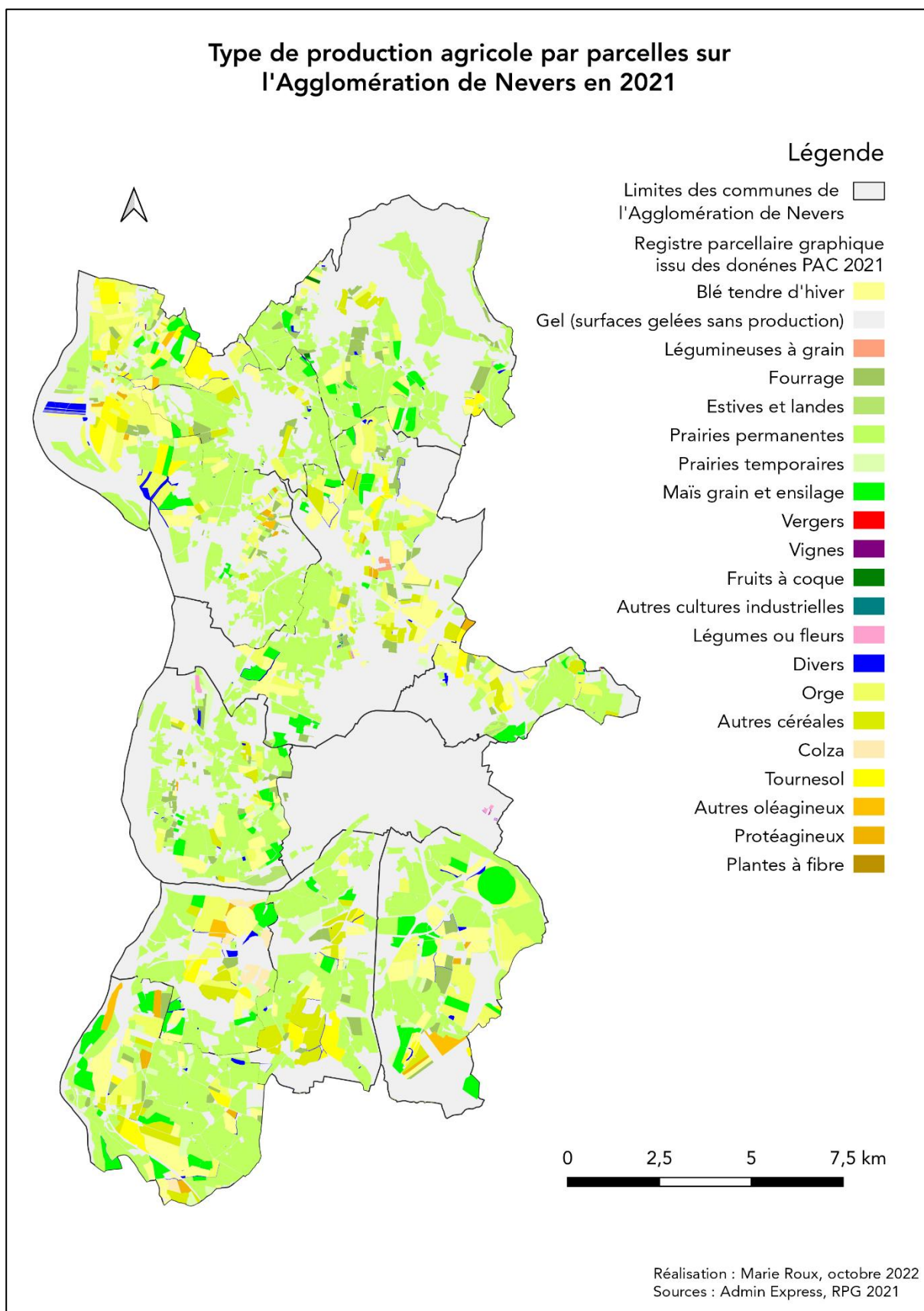
Table des annexes

Annexe 1 : Carte hydrographique et des bassins versants topographiques de Pays Val de Loire Nivernais	47
Annexe 2 : Carte des types de production agricole par parcelles sur l'Agglomération de Nevers en 2021	48
Annexe 3 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la Communauté de Communes Sud Nivernais en 2021	49
Annexe 4 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la Communauté de Communes du Nivernais Bourbonnais en 2021.....	50
Annexe 5 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la Communauté de Communes Les Bertranges en 2021.....	51
Annexe 6 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la Communauté de Communes Cœur de Loire en 2021	52
Annexe 7 : Carte des outils de transformations déclarés à la Chambre d'Agriculture 58 en 2022.....	53
Annexe 8 : Carte des distributeurs alimentaires présents sur le Pays Val de Loire Nivernais en 2022	54
Annexe 9 : Carte des marchés et des AMAPs des communes du Pays Val de Loire Nivernais en 2022.....	55
Annexe 10 : Tableaux des partenaires du PAT du Pays Val de Loire Nivernais.....	56

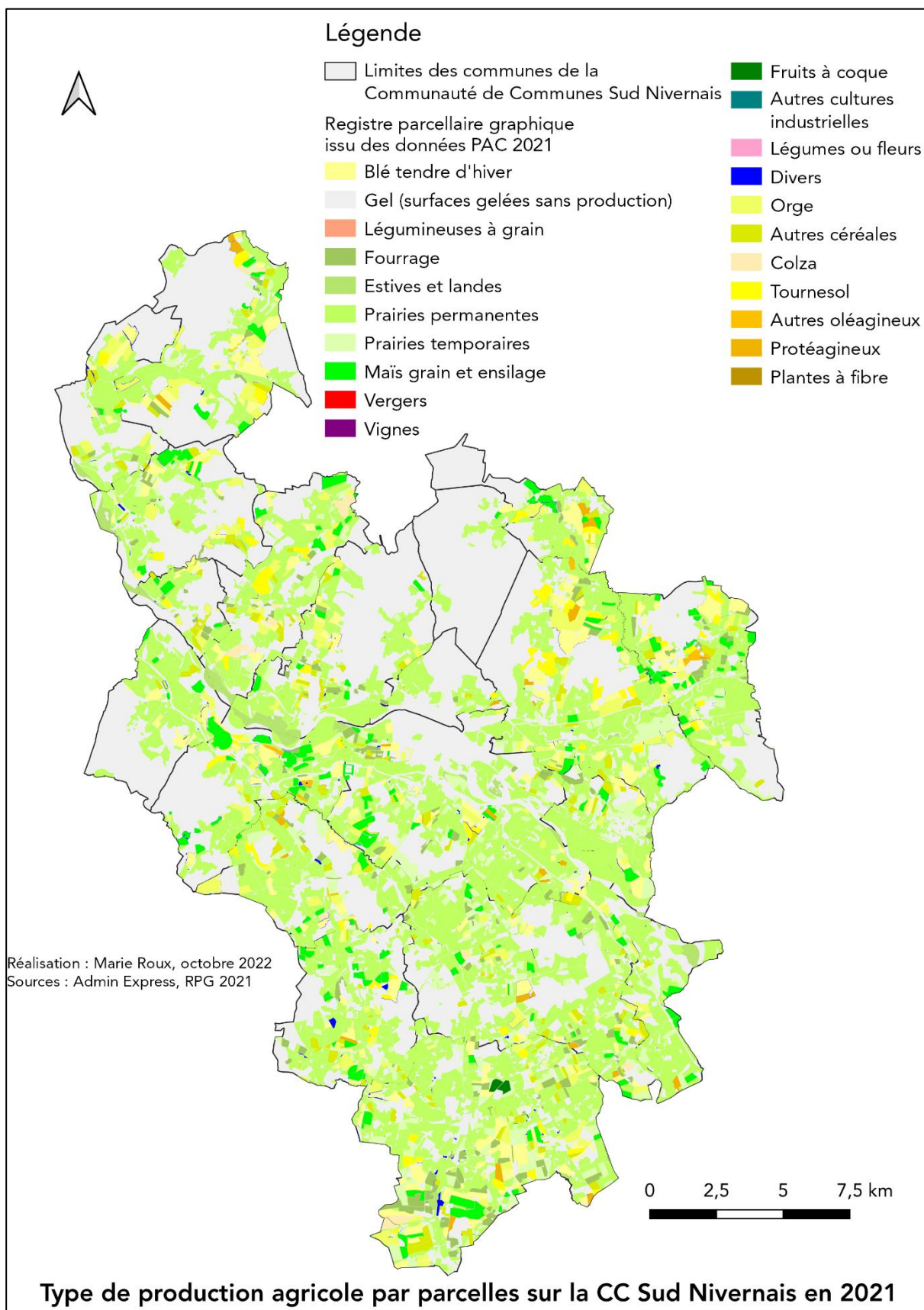
Annexe 1 : Carte hydrographique et des bassins versants topographiques de Pays Val de Loire Nivernais



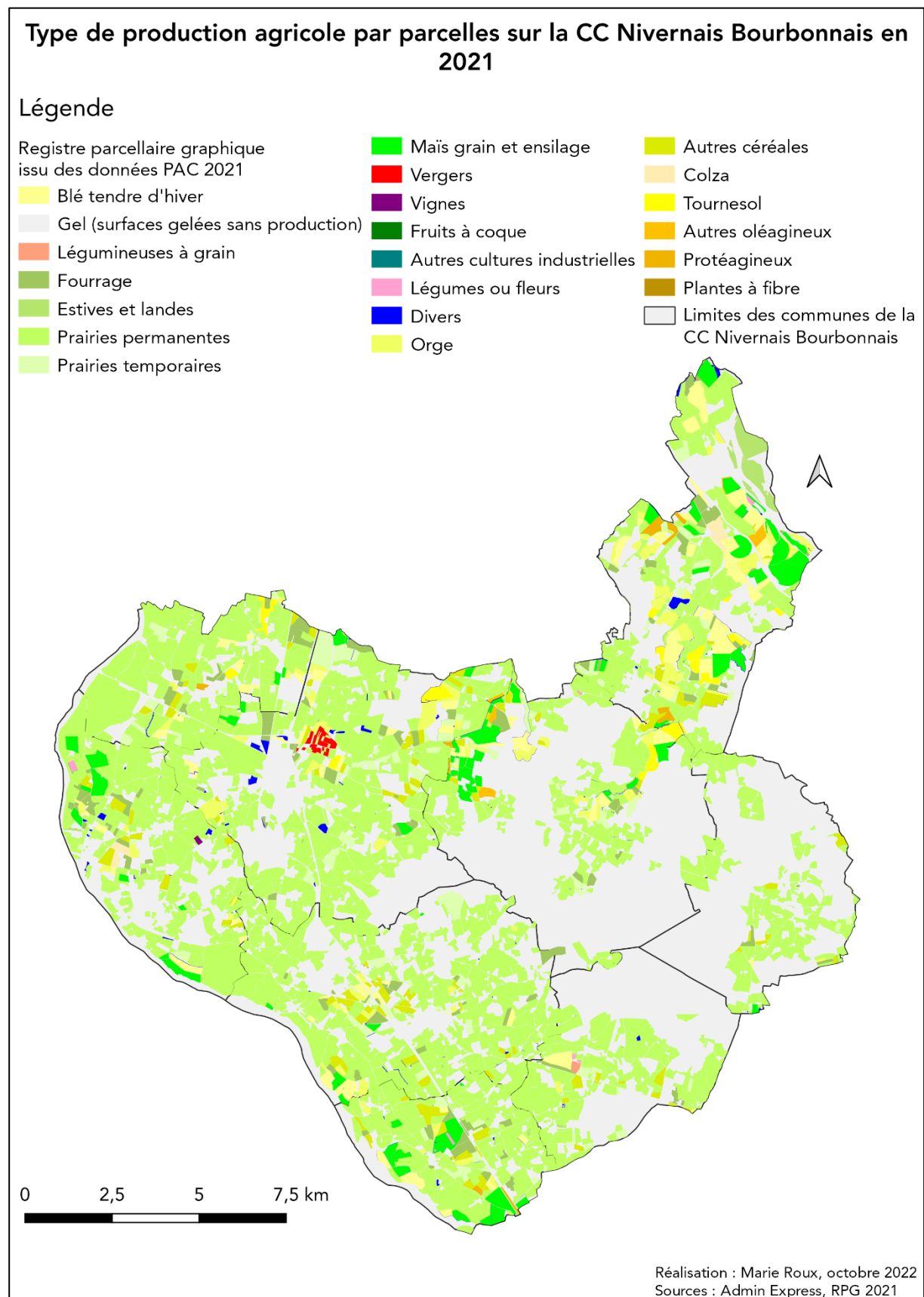
Annexe 2 : Carte des types de production agricole par parcelles sur l'Agglomération de Nevers en 2021



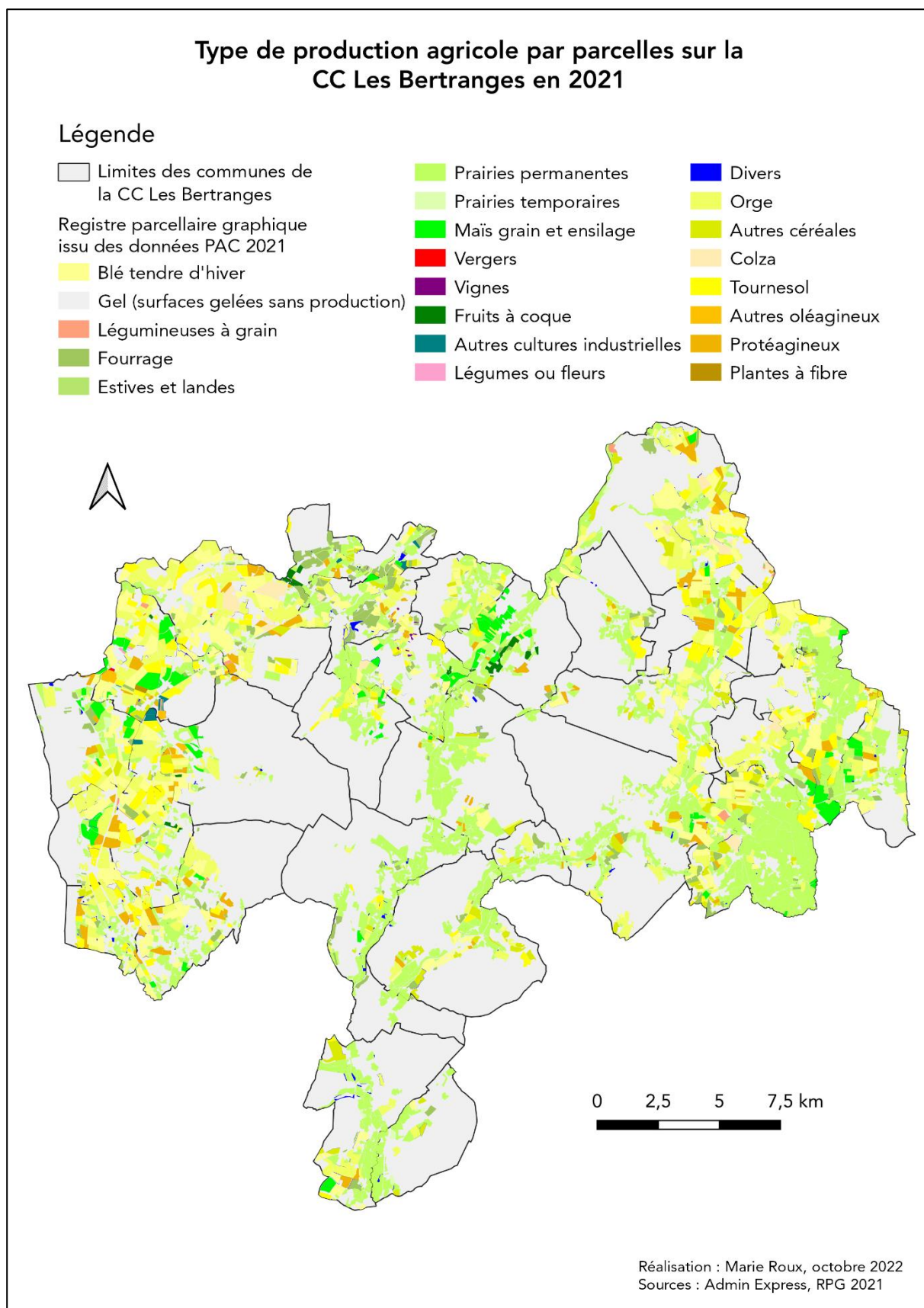
Annexe 3 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la Communauté de Communes Sud Nivernais en 2021



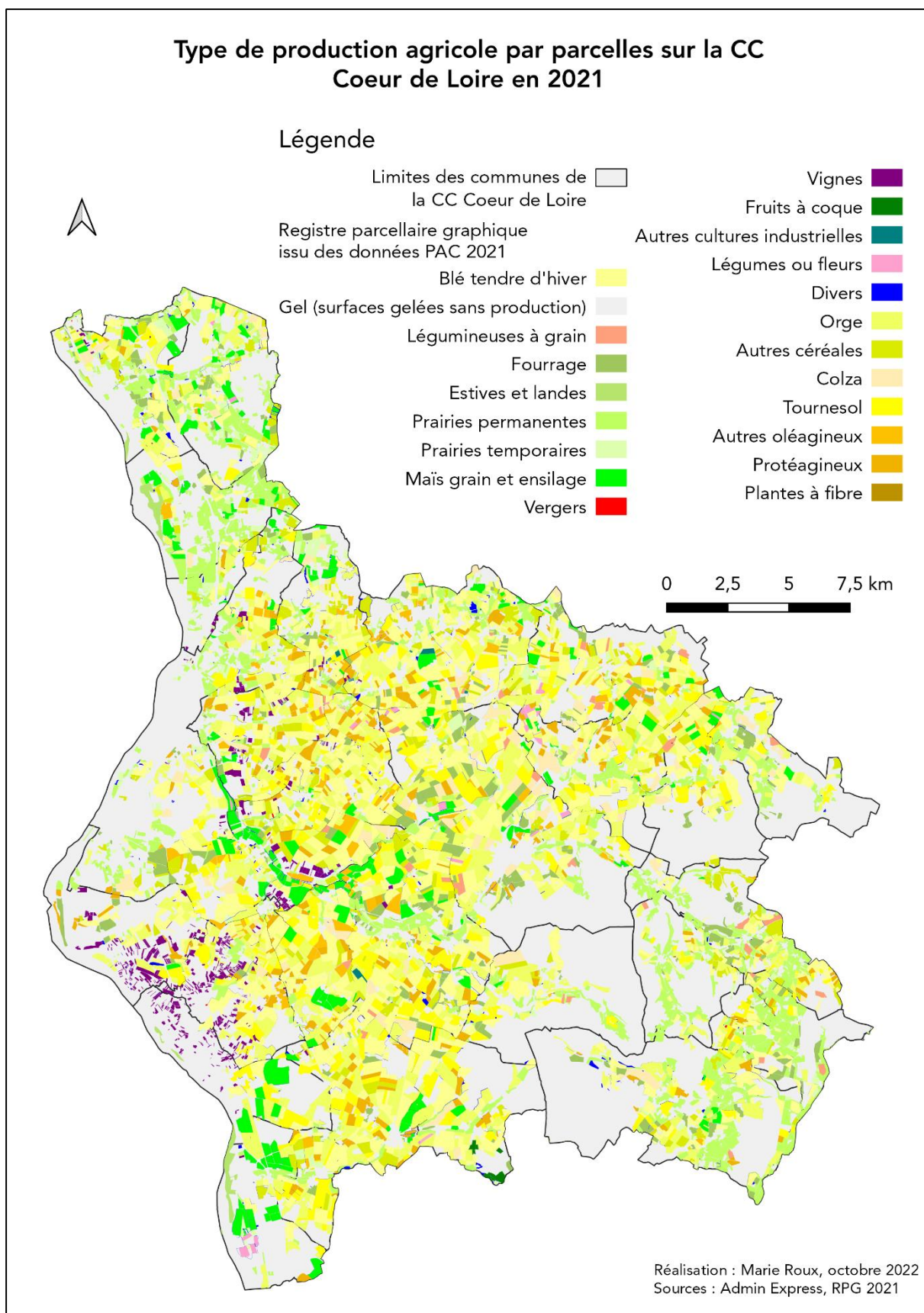
Annexe 4 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la Communauté de Communes du Nivernais Bourbonnais en 2021



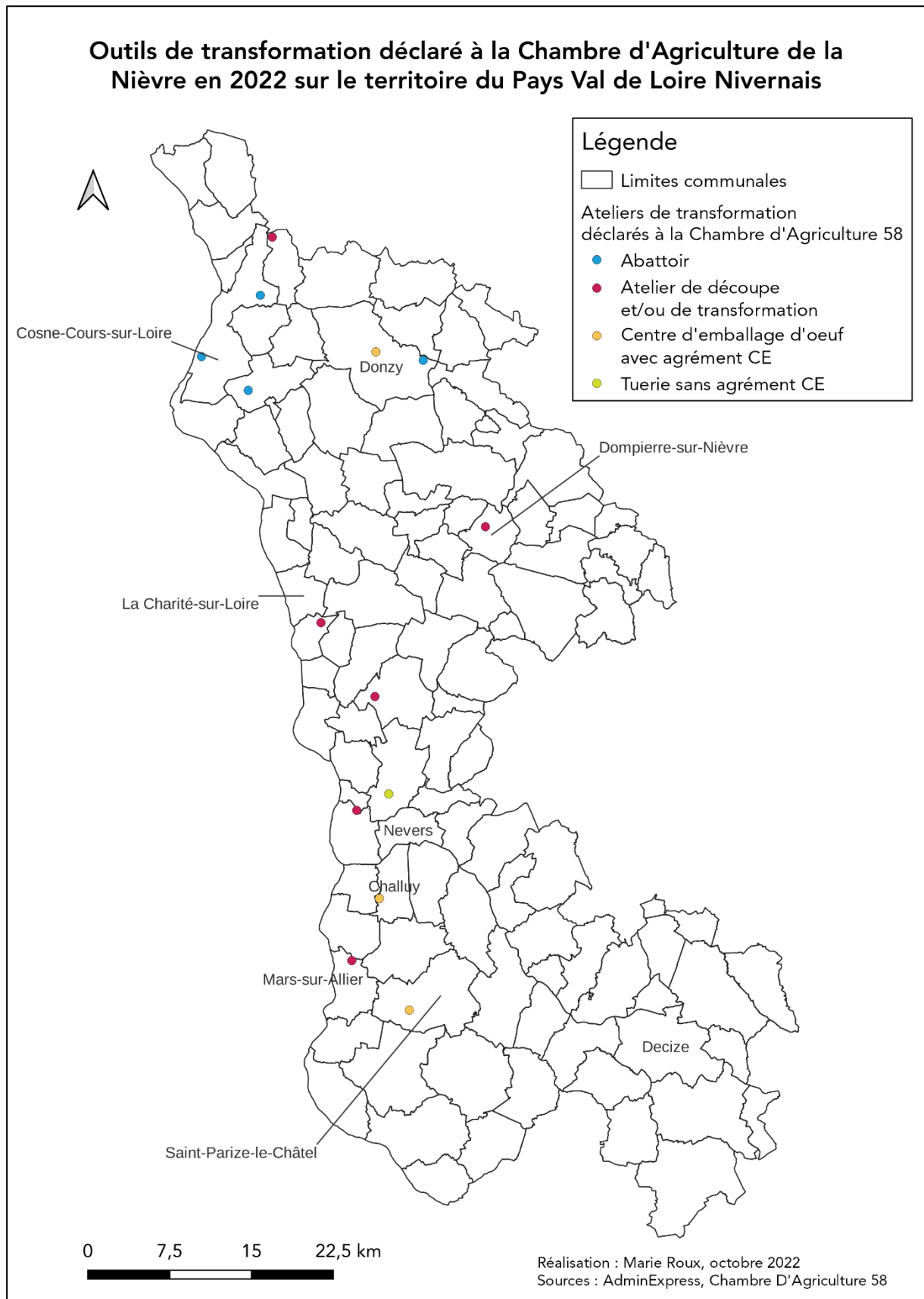
Annexe 5 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la Communauté de Communes Les Bertranges en 2021



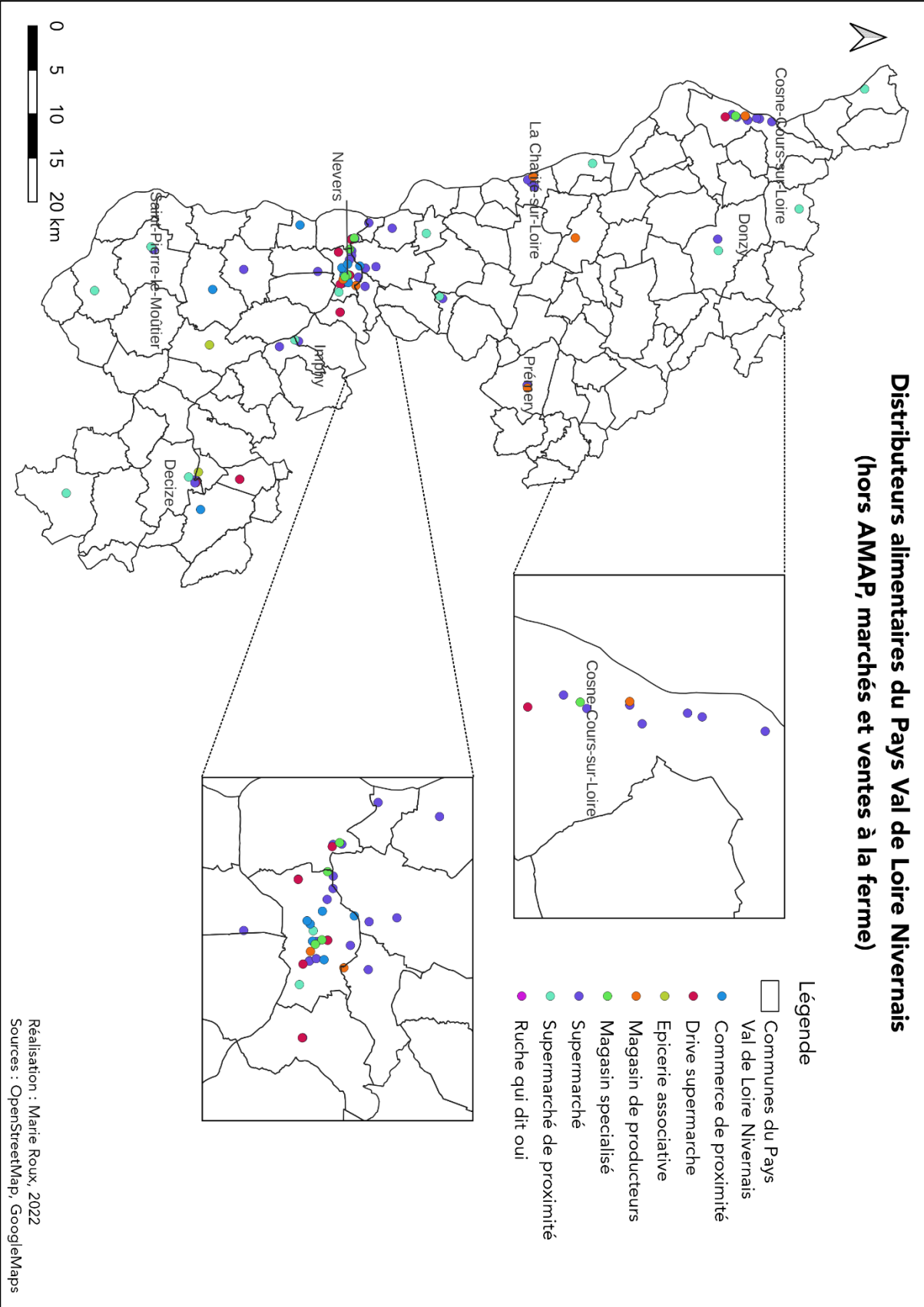
Annexe 6 : Carte des types de production agricole par parcelles sur la Communauté de Communes Cœur de Loire en 2021



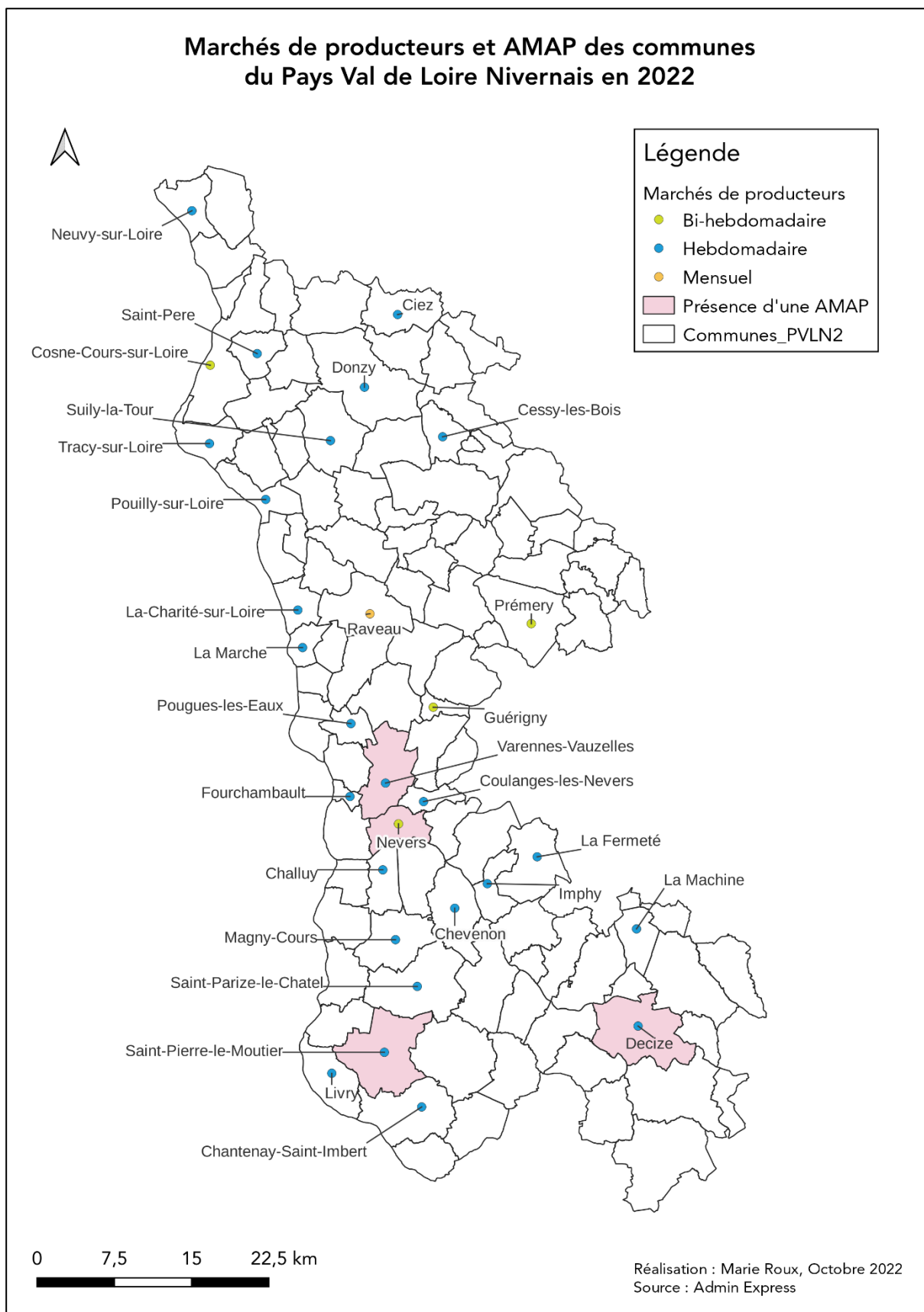
Annexe 7 : Carte des outils de transformations déclarés à la Chambre d'Agriculture 58 en 2022



Annexe 8 : Carte des distributeurs alimentaires présents sur le Pays Val de Loire Nivernais en 2022



Annexe 9 : Carte des marchés et des AMAPs des communes du Pays Val de Loire Nivernais en 2022



Annexe 10 : Tableaux des partenaires du PAT du Pays Val de Loire Nivernais

Nom du partenaire	Statut juridique	Contributions	
Chambre d'Agriculture de la Nièvre	Chambre consulaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation aux commissions alimentation ✓ Contribution à la mise en œuvre de certaines actions du PAT (casiers automatiques, COOPALES, Territoire Agricole Engagé) ✓ Lien avec la profession agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement au déploiement du dispositif Fruit & Lait à l'école
BioBourgogne BFC	Association	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation aux commissions alimentation ✓ Contribution à la mise en œuvre de certaines actions du PAT (accompagnement des restaurations collectives vers les objectifs EGALIM, COOPALES) ✓ Lien avec la profession agricole 	
Promotion Santé BFC	Association	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement pour la signature de la Charte PNNS ✓ Inclus le Pays dans son projet Pralines (Promotion de l'Alimentation : Nutrition, Environnement et éveil sensoriel) pour un déploiement sur le territoire du PAT 	
Conseil Départemental de la Nièvre	Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordination avec le PAT du Département ✓ Action inter PAT : service d'approvisionnement pour la restauration collective ✓ Etude pour une légumerie départementale ✓ Etude sur la filière viande bovine dans la Nièvre ✓ Accompagnement des restaurations des collèges vers EGALIM ✓ Soutien d'action via le Contrat de Soutien entre le Pays et le Département 	
Fédération des Centres Sociaux	Association	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation aux commissions alimentation ✓ Contribution à la mise en œuvre de démarches de prévention en santé axées sur l'alimentation ✓ Intermédiaire pour la mise à 	

		disposition de ONDINE (l'outil mobile de sensibilisation et de promotion à une alimentation locale, durable et de qualité).	
Nevers Agglomération	EPCI	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordination avec le PAT de l'Agglomération ✓ Action inter PAT : service d'approvisionnement pour la restauration collective ✓ Déploiement des actions d'accompagnement de la restauration collective et des actions de sensibilisation sur son territoire 	
Offices de Tourismes	EPIC ou Association	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Distribution du guide des producteurs du Pays 	
Abattoir de Cosne	SA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude immobilière pour la modernisation et le développement de l'activité de l'abattoir ✓ Accompagnement du Pays à la coordination des acteurs autour du projet 	
Terre de Liens BFC	Association		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déploiement d'actions de sensibilisation à la préservation du foncier agricole vers les élu-es ✓ Mise en place de « parcours découverte » pour les porteurs de projets agricoles
EPLEFPA Challuy-Cosne-Plagny	Etablissement d'enseignement et de formation agricole	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil d'évènements sur la thématique de l'alimentation-santé 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une feuille de route sur l'alimentation dans l'établissement de Challuy (dans les enseignements, au self et dans la cuisine, sur les exploitations, etc)
ARS 58	Service de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lien avec le CLS porté par le Pays ✓ Signature de la Charte Collectivité Active PNNS 	
DDT 58	Service de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement du PAT ✓ Suivi des dossiers 	

DDETSPP	Service de l'Etat	✓ Suivi des dossiers	
DRAAF	Service de l'Etat	✓ Accompagnement des PAT ✓ Animation du réseau régional ✓ Financement du poste d'animation	
ESAAB	Ecole d'enseignement supérieur	✓ Design avec la promotion 2023-2024 de 2 ^{ème} année de Ondine, l'outil mobile de sensibilisation et de promotion à une alimentation locale, durable et de qualité	
Pays Nivernais Morvan	PETR	✓ Action inter-PAT : Service d'approvisionnement local pour la restauration collective	
Banque Alimentaire de la Nièvre	Association	✓ Participation aux travaux sur les zones blanches de l'aide alimentaire sur le Sud Nivernais et Nivernais Bourbonnais	✓ Projet de mise en lien des producteurs avec l'aide alimentaire
ASEM	Association	✓ Chantier d'insertion maraichage à destination des restaurations collectives du bassin de l'Agglomération de Nevers ✓ COOPALES : groupement de maraichers avec le chantier d'insertion pour centraliser les livraisons aux restaurations collectives (volume, commande, livraison, facturation)	✓ Chèques alimentaires éligibles chez les producteurs via l'AAP Mieux Manger pour tous
SAFER 58	Etablissement Public Administratif	✓ Participation aux commissions alimentation ✓ Contribution à la mise en œuvre de l'action Territoire Agricole Engagé	



Pays Val de Loire Nivernais

PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS

**25 rue Benoît Frachon
58640 Varennes-Vauzelles**

**03 86 21 20 69
contact@valdeloirenivernais.fr**

www.valdeloirenivernais.fr

NIÈVRE
le département

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
**TERRITOIRES
EN ACTION**
2019-2023




**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

